



Compte-rendu de la rencontre

Eau, Solidarité, Europe

24 mars 2005

UNESCO, Paris



MINISTÈRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES



Cette journée a été organisée en collaboration avec l'Académie de l'Eau et l'Unesco et le soutien du ministère des Affaires étrangères, du ministère de l'Ecologie et du Développement durable et du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France.

pS-Eau
32, rue Le Peletier
75009 Paris
www.pseau.org

Table des matières

1. Synthèse de la journée	2
Des constats	2
Des recommandations.....	3
Des engagements.....	5
Les prochains rendez-vous.....	5
2. Ouverture	6
M. René Ala, Président du pS-Eau.....	6
Mme Bérengère Quincy, Directrice de la coopération technique et du développement, DGCID, ministère des Affaires étrangères	7
M. Pascal Berteaud, Directeur de l'Eau, ministère de l'Ecologie et du Développement durable	8
M. Guy Fradin, Directeur de l'Agence de l'eau Seine Normandie.....	10
M. Louis Le Pensec Président de l'AFCCRE, Vice-président du CCRE	10
M. Christian Barillet, représentant Minja Yang, Directrice des projets spéciaux du secteur culturel, UNESCO.....	11
3. Eau et solidarité, les applications concrètes en Europe	12
Les caractéristiques et les opportunités de la loi Oudin	12
L'action de la coopération décentralisée de la communauté urbaine de Lille	13
L'action de Water Aid au Royaume Uni.....	14
L'expérience de Protos en Belgique	15
La coopération solidaire au Pays Bas (Aqua for All)	16
4. D'autres pistes pour un financement de l'eau solidaire	19
Aides publiques au développement et coopérations solidaires.....	19
Etudes et analyses de dispositifs existants	20
5. Discussions et débats de la matinée	23
6. L'eau et la solidarité dans l'agenda international : 4^{ème} Forum Mondial de l'eau, Africités 4, Congrès CGLU	26
Daniel Zimmer, Conseil Mondial de l'Eau.....	26
Jean-Pierre Elong Mbassi, Partenariat pour le Développement Municipal	27
Myriam Constantin, adjointe au maire de Paris, CGLU.....	28
7. Les attentes des pays Africains	29
M. Diene Faye Directeur de l'Hydraulique du Sénégal.....	29
M. Mamadou Lamine Kouate Directeur Général de l'Onea, Burkina Faso	29
M. Gaharo Doucouré Association de ressortissant maliens.....	30
Laurent Chabert d'Hyères, Eau Vive, s'exprimant au nom de Jean-Bosco Bazié, Eau Vive Niger ..	31
Emmanuel Ngnikam, Coordonnateur de l'ONG ERA-Cameroun, enseignant-chercheur à l'ENSP Yaoundé.....	32
Amah Klutse, Crepa siège à Ouagadougou	33
8. Discussions et débats de l'après-midi	34
9. Démarche à entreprendre en vue du lancement d'une initiative mondiale en mars 2006	36
10. Clôture par M. Santini, président du Sedif député maire d'Issy les Moulinaux	38
11. Annexes	40
Sigles et abréviations.....	40
Liste des personnes présentes.....	41

1. Synthèse de la journée

L'adoption, le 27 janvier 2005, de la loi Oudin par l'Assemblée Nationale a été un événement fort pour la coopération décentralisée française. Cette loi autorise les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes chargés des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement à mener, dans la limite de 1 % des ressources qui sont affectées aux budgets de ces services, des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères.

Dans ce nouveau contexte législatif qui vient enrichir les opportunités de financement des actions de solidarité, le programme Solidarité Eau a jugé opportun de profiter de la conférence Euro-Africaine sur le thème « Eau et Territoires » organisée par l'Académie de l'eau pour :

- mettre en relief les différents modes de coopération solidaire existant en Europe dans le domaine de l'eau et de l'assainissement,
- lancer une initiative mondiale à l'occasion du prochain Forum Mondial de l'Eau qui se tiendra à Mexico en mars 2006.

La journée Eau, Solidarité, Europe a réuni un panel représentatif des acteurs de la coopération décentralisée française et européenne, ainsi que des partenaires africains venus témoigner sur leur vision des problématiques de l'eau et de l'assainissement et de la place que peut jouer la coopération décentralisée. Cette synthèse à l'ambition de présenter succinctement les enseignements et points forts de cette journée que le lecteur pourra retrouver détaillés dans la suite de ce document qui présente un compte rendu exhaustif de cette journée.

Des constats

Dans de nombreux pays du Sud, la décentralisation positionne les élus locaux comme les nouveaux responsables des services de l'eau et de l'assainissement

Ces nouveaux maîtres d'ouvrage disposent de ressources financières insuffisantes pour créer ou développer les services. Ils manquent également de compétences pour la bonne exploitation des équipements.

En Europe, les différentes organisations décentralisées des services de l'eau disposent d'expériences et de savoir-faire qui répondent aux besoins des élus du Sud

Les collectivités locales européennes, les syndicats des eaux et de l'assainissement disposent d'une forte expérience en matière d'organisation et de gestion des services publics. A travers des actions de coopération dans le domaine de l'eau, les collectivités peuvent valoriser toute une palette de compétences et d'expériences auprès des acteurs du Sud. Cette maîtrise d'ouvrage locale et décentralisée trouve aujourd'hui des homologues dans de nombreux pays du Sud où les politiques de décentralisation sont en plein essor.

La coopération décentralisée en Europe est souple et réactive

Aujourd'hui, et déjà depuis plusieurs années, la coopération décentralisée et non gouvernementale est une réalité. En France et dans les autres pays européens, ce type de coopération est actif et réactif. Elle a fait et continue à faire la preuve de sa souplesse pour la conduite de projet et de sa rapidité pour lancer des actions. Sa rapidité d'engagement et de décaissement des fonds, notamment, permet d'assurer auprès des bénéficiaires un délai très court entre les premières négociations pour un projet et le début de la réalisation des infrastructures publiques.

Elle sait mobiliser des sources de financements complémentaires

Les acteurs de la coopération décentralisée ont des moyens financiers propres qui sont limités par rapport aux capacités des bailleurs bi et multilatéraux. Néanmoins, la coopération décentralisée, par sa capacité à mobiliser des fonds complémentaires, est en mesure de mener des projets d'envergure à l'échelle. La coopération avec les ONG, notamment, permet de regrouper sur un même budget de nombreuses contributions : cofinancements publics français ou européens, subventions de conseils régionaux ou généraux, financements des agences de l'eau, dons privés, mécénat d'entreprise, etc.

Elle fait intervenir des compétences et savoir-faire externes pour assurer la réalisation de projets

Les acteurs de la coopération décentralisée et non gouvernementale peuvent être répartis en trois catégories : les collectivités locales, les syndicats des eaux et/ou d'assainissement, les associations et Organisations Non Gouvernementales (ONG). Ces trois types d'acteurs sont souvent amenés à travailler ensemble pour mobiliser des compétences complémentaires afin d'apporter une efficacité et une pertinence accrues dans la réalisation des projets.

La coopération décentralisée est capable de mutualiser les moyens et de tisser des partenariats.

L'application de la loi Oudin n'est pas obligatoire et nécessite un engagement de la part des élus

La loi Oudin, loin d'être un outil standard, est un outil local et décentralisé qui doit faire l'objet d'une appropriation par les responsables locaux des services de l'eau et de l'assainissement. Cet outil a vocation à être mis en œuvre en adéquation avec l'organisation locale du service, ce qui implique un engagement de la part des élus et des responsables des services de l'eau et de l'assainissement.

La loi Oudin propose un cadre qui reste très souple. Il reste à présent aux collectivités locales à s'y engager.

La loi Oudin est un outil de financements complémentaires

Les ressources financières potentielles que la loi Oudin est susceptible de générer se chiffrent à environ 100 millions d'Euros par an, soit l'équivalent de la part de l'aide publique au développement français. Mais ces montants restent largement insuffisants pour couvrir les besoins, notamment dans le cadre des OMD. La loi Oudin permet potentiellement de fortement consolider les efforts pour favoriser l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Néanmoins, elle n'a pas la possibilité de renverser la tendance actuelle qui se caractérise par une insuffisante mobilisation financière des partenaires au développement.

Les expériences européennes témoignent de l'existence de nombreux autres mécanismes de financements solidaires

On recense en Europe une grande diversité de flux financiers solidaires, parmi lesquels la contribution à caractère obligatoire (c'est le cas du prélèvement automatique sur le mètre cube consommé), la contribution volontaire (sur la facture d'eau, le don personnel, la mobilisation des collectivités locales, etc.) et la contribution mobilisée par les opérateurs des actions solidaires (ONG, fondations, etc.). L'ensemble de ces mécanismes n'est pas systématiquement mobilisé dans chaque pays, ce qui laisse des opportunités de financements solidaires disponibles qu'il reste à mobiliser.

Des recommandations

Sur la communication auprès des usagers dans le cas de la mise en œuvre de la loi Oudin

La loi Oudin, en raison de sa capacité de mobilisation financière importante mais qui reste néanmoins modeste par rapport aux besoins relatifs à l'atteinte des OMD, a une vocation citoyenne et solidaire. Son application permet en effet de sensibiliser l'utilisateur des services de l'eau et de l'assainissement au Nord aux problématiques du Sud. Il est donc recommandé aux collectivités locales françaises et aux syndicats des eaux qui s'engagent dans cette démarche d'accorder une importance toute particulière à communiquer sur les projets qu'ils initient au Sud. Ce sont en effet les usagers du Nord qui financent les actions de coopération décentralisée. Il est donc important et légitime que la collectivité les informe sur les modes de prélèvement mis en œuvre et sur l'affectation et l'usage des fonds.

Sur la finalité de la loi Oudin et de l'accroissement des actions de coopération décentralisée

La loi Oudin permet de confirmer et de légitimer encore plus – s'il était besoin – le positionnement des acteurs de la coopération décentralisée dans le paysage des partenaires au développement. Ces derniers ont montré leur capacité à mobiliser des financements complémentaires. La loi Oudin a donc vocation à accentuer l'effet de la coopération décentralisée des sources de financement mobilisables

(notamment l'APD) pour accroître de manière conséquente les fonds destinés aux actions de développement et de solidarité dans les pays du Sud.

Sur l'apport de la coopération décentralisée

Idéalement, et en raison des capacités de financement qui limitent la taille et l'envergure des projets des collectivités locales, l'apport des collectivités françaises a vocation à être ciblé, notamment, sur :

- l'appui à la maîtrise d'ouvrage pour contribuer à améliorer la gouvernance, à renforcer les capacités des services d'eau potable et d'assainissement et apporter une force d'expertise indépendante,
- les zones socialement déficientes, notamment les quartiers péri urbains qui sont insuffisamment pris en compte par les programmes d'équipements bi et multi latéraux,
- les villages et petites villes en milieu rural qui affichent des taux d'accès aux services d'eau et d'assainissement largement inférieurs au milieu urbain.

Sur les modalités d'intervention

La diversité des expériences montre que la coopération décentralisée européenne a largement recours au multi-partenariat associant collectivités, ONG, agences de l'eau, syndicats, expertise indépendante, également des entreprises. Cette démarche est à poursuivre car elle permet d'allier les compétences et les expériences nécessaires pour contribuer à la pérennité des projets réalisés.

Parallèlement, l'accompagnement pour la mise en place d'un service public dans une collectivité du Sud doit donc être envisagé comme un processus de plusieurs années. C'est donc une logique de partenariat plutôt que de projet qui doit préférentiellement guider une démarche de coopération décentralisée.

Pour la cohérence entre les différentes interventions des acteurs de la coopération internationale

Face à la diversité des acteurs et des actions pour l'accès à l'eau et à l'assainissement, il est nécessaire d'éviter toute dispersion des actions et de rechercher la cohérence avec l'action internationale de l'Union européenne et de la France et les stratégies sectorielles des pays d'intervention. Pour se faire, il serait opportun de produire une charte de la coopération décentralisée dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, définissant les grands principes guidant cette coopération pour les acteurs du Nord et du Sud.

Pour l'efficacité et la mesure des impacts des actions de solidarité

Plusieurs mesures ont été évoquées pour s'assurer de l'efficacité des projets et de leurs impacts auprès des populations bénéficiaires :

- la transparence dans la conduite des projets,
- l'évaluation des actions réalisées,
- un inventaire des modes de coopération décentralisée actuels mériterait d'être réalisé afin de connaître leur cohérence avec la nouvelle disposition législative,
- une stratégie de communication permettant de promouvoir ce type de coopération devrait être élaborée et mise en place au niveau français et dans les bassins,
- la création d'un lieu d'échanges national chargé d'orienter, de promouvoir, de capitaliser et d'évaluer globalement l'apport de cette coopération.

Des engagements

De la part du gouvernement français

Le MAE a annoncé que c'est une volonté politique du gouvernement que de doubler en 5 ans la part que prennent les organisations non gouvernementales dans l'APD et de doubler les financements qui transitent par ces organisations.

Un autre engagement est celui lié à l'accroissement du budget global de l'APD. Le président de la République Française a déclaré: « Nous atteindrons 0,5% du PIB en 2007 et nous visons l'objectif de 0,7% du PIB consacré à l'APD en 2012 ».

De la part du ministère français des Affaires étrangères

Le MAE et les pouvoirs publics sont prêts à s'engager pour faire avancer l'initiative mondiale de solidarité qui doit être présentée à Mexico en mars 2006.

De la part de Cités et Gouvernements Locaux Unis

CGLU entend prendre part au travail de recensement des financements solidaires.

De la part du Conseil Mondial de l'Eau

Le thème général du prochain forum mondial de l'eau qui se tiendra à Mexico en mars 2006 est « l'action locale pour les défis mondiaux ». Dans cette perspective, le CME est prêt à diffuser le principe des financements solidaires et à les porter au niveau mondial lors de ce prochain forum.

De la part du programme Solidarité Eau

Le pS-Eau s'engage à ce qu'une importance croissante soit donnée aux financements solidaires dans le domaine de l'eau tant au sein des pays développés que dans les moyens mis en œuvre par les pays du sud pour atteindre les ODM. Il va constituer et animer une plate-forme de travail avec l'ensemble des animateurs et bénéficiaires de financements solidaires chargés de promouvoir et généraliser les pratiques de financements solidaires. Le premier objectif est de lancer cette initiative au forum mondial de l'eau de Mexico en Mars 2006.

Les prochains rendez-vous

- La semaine de la solidarité de l'eau en Europe, octobre 2005, à Strasbourg
- Africités, septembre 2006, au Kenya
- Le 4ème Forum mondial de l'eau, mars 2006 au Mexique
- Le Congrès CGLU, en 2007 en Corée du Sud

2. Ouverture

M. René Ala, Président du pS-Eau

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Je me réjouis vivement que toutes et tous ayez pu trouver le temps de répondre positivement à notre invitation et de participer à cette nouvelle journée de travail consacrée à la coopération solidaire et décentralisée dont la rencontre que nous avons organisée, le 18 novembre 2004, à l'occasion des vingt ans du pS-Eau, avait confirmé, bon nombre d'entre nous s'en souviennent, l'importance, la vitalité, et la diversité.

La venue de plusieurs partenaires africains pour participer à la conférence « Eau et territoires », organisée par l'Académie de l'Eau nous a paru en effet une excellente occasion d'approfondir, avec eux et d'autres partenaires européens impliqués dans la même démarche, la réflexion sur les diverses formes de coopération fondée sur la solidarité entre usagers du Nord et du Sud.

De nombreux pays du Nord ont en effet, dans le domaine de l'eau, des pratiques concrètes de financements solidaires au bénéfice de leurs partenaires du Sud. Ces pratiques ont en commun la mobilisation, dans les pays développés, du plus grand nombre possible de personnes, d'associations, de collectivités au service d'actions locales auprès de populations déshéritées, trop souvent ignorées par les programmes lourds d'interventions des Etats ou des organisations multilatérales. Ces divers mécanismes, souples, conçus pour de multiples petites opérations, inscrits dans la durée et caractérisés par une forte implication des populations du Nord et du Sud, sont désormais reconnus, en dépit de leurs inévitables limites, comme irremplaçables lorsqu'il s'agit de répondre aux demandes émanant du monde rural ou des petites agglomérations.

Les pratiques en question se sont cependant développées de manière diversifiée pour répondre aux besoins exprimés par les pays en développement et s'adapter aux contextes socioéconomiques des pays donateurs. Tant et si bien que dans l'Europe d'aujourd'hui chaque dispositif de solidarité, chaque système de collecte et de mise en œuvre de projets, a ses spécificités et atouts qui méritent d'être mis en lumière et connus de tous, et sans bien entendu qu'il soit question de tenter d'identifier un quelconque « modèle unique ».

La France, pour sa part, soucieuse d'encourager dans le domaine de l'eau, la coopération de proximité, vient de prendre des dispositions légales autorisant désormais les collectivités, les syndicats des eaux et les agences de bassin à affecter une partie de leurs ressources au soutien technique et financier d'actions de solidarité. C'est pour moi l'occasion de redire à Monsieur le Sénateur OUDIN qui a pris l'initiative de cette loi et à Monsieur le Député André SANTINI, qui l'a portée devant l'Assemblée Nationale jusqu'à son approbation, notre gratitude. Je voudrais également remercier le Président LE PENSEC, ici présent, et Charles JOSSELIN, ancien Ministre de la Coopération, d'avoir veillé attentivement au bon déroulement de la procédure législative jusqu'à son heureux aboutissement.

La Journée d'aujourd'hui n'a évidemment pas pour ambition de proposer un modèle unique et moins encore, cela va sans dire, un modèle français, pour ses actions et ses financements solidaires et décentralisés qui sont autant de compléments irremplaçables de l'aide publique et des interventions privées. Il s'agira bien au contraire en partageant les expériences de chacun de s'appuyer sur cette diversité pour chercher les moyens de convaincre de nouveaux acteurs de s'engager à leur tour en créant leurs propres outils.

Il va de soi toutefois, que, même animées des meilleures intentions, toute réflexion, toute initiative seraient vaines sans un dialogue approfondi avec nos partenaires du Sud. Rien ne saurait être plus précieux que l'avis de ceux qui, en Afrique et ailleurs, travaillent sur la question de l'eau et de l'assainissement. Rien de plus utile que leur jugement critique sur l'impact de ce type de coopération et la pertinence des réponses qu'elle apporte à leurs attentes et à celles des populations. Nul doute que, grâce à la présence de nos amis africains, les échanges de cet après-midi sur la nécessaire mise

en résonance des divers dispositifs de la coopération de proximité avec les attentes des collectivités intéressées, seront un des temps forts de cette journée.

Confrontation des expériences, écoute des points de vue du Sud, dialogue sur les moyens pour mieux adapter les diverses formes de l'action solidaire et décentralisée de la coopération, voilà qui aurait pu suffire à justifier et à donner substance aux travaux d'aujourd'hui.

Au moment où s'ouvre la « Décennie de l'Eau », à un an du prochain Forum de Mexico, il nous a semblé que nous pourrions peut-être aller plus loin et vous proposer d'explorer ensemble l'éventualité d'une initiative mondiale de solidarité portée par les villes, les associations et les professionnels au Forum de l'Eau de mars 2006. Sans doute ne pourrions nous pas aller plus loin aujourd'hui, si vous en étiez tous d'accord, que la prise d'une décision de principe, l'installation d'un comité de pilotage, l'esquisse d'une stratégie commune et d'un calendrier de travaux préparatoires en étroite collaboration avec les réseaux régionaux (comme le PDM en Afrique).

Mais si nous y parvenions à l'issue de ces quelques heures de travail, ce ne serait pas si mal. C'est en tout cas le vœu que je forme en vous souhaitant à tous et à toutes une très chaleureuse bienvenue.

Je vous remercie.

Mme Bérengère Quincy, Directrice de la coopération technique et du développement, DGCID, ministère des Affaires étrangères

Je suis confuse de prendre la parole avant le président LE PENSEC qui me rappelait les nombreux combats que nous avons menés ensemble ces dernières années sur l'or bleu.

La première chose que j'ai envie de dire ici, c'est bravo et merci. Bravo parce que ce projet déjà ancien – Pierre Marie GRONDIN me disait qu'il avait plus de 20 ans – a vu le jour avec l'adoption d'une loi le légalisant et permettant son extension. Bravo parce que, en tant que fonctionnaire, c'est un projet qui m'a tenu à cœur, c'est un projet que j'ai porté au ministère de l'Environnement, que j'ai porté lors du sommet de Johannesburg, et je suis heureuse d'être ici pour cette nouvelle étape. Merci pour tous ceux qui ont contribué à le faire aboutir.

Le président ALA a rappelé ceux qui l'ont voulu : les collectivités locales, pS-Eau, Cités Unies France. Il a rappelé ceux qui l'ont porté : le sénateur Jacques OUDIN, le député André SANTINI, le président LE PENSEC, le ministre Charles JOSSELIN. Je voudrais rappeler aussi ceux qui l'ont permis et notamment le ministre Xavier DARCOS, qui l'a porté devant le Parlement et a permis son adoption.

Je voudrais dire merci aussi à tous parce que c'est un thème citoyen. La coopération solidaire et décentralisée en faveur de l'accès pour tous à l'eau potable et à l'assainissement est un engagement citoyen et c'est ce que ce projet veut dire aussi : pas seulement permettre la réalisation de cet objectif, mais permettre la solidarité de tous et l'engagement de tous les citoyens, de tous ceux qui en France boivent de l'eau. Pour beaucoup de ceux qui sont là aujourd'hui c'est une journée de fête qui prouve que lorsqu'on s'y met tous, on peut faire bouger le monde. C'est aussi une reconnaissance du rôle des collectivités locales et de l'approche décentralisée. C'est un thème fort de l'action internationale de la France qui est porté devant les différentes rencontres internationales. C'est un thème qu'a salué le président de la République lorsqu'il a ouvert le congrès de la nouvelle fédération Cités et Gouvernements Locaux Unis. C'est aussi une volonté de politique de coopération pour le gouvernement français. Nous avons soutenu depuis longtemps des projets mobilisateurs permettant de démontrer le type d'action que les collectivités locales peuvent jouer sur le terrain. Les collectivités locales peuvent faire beaucoup pour la coopération et le MAE ne finance que 10% de l'ensemble de ces coopérations. Nous sommes là pour accompagner, pour démontrer, pour avoir des projets pilotes qui permettent de faire des preuves et c'est ce que nous avons fait avec pS-Eau. C'est aussi une volonté politique du gouvernement que de doubler en 5 ans la part que prennent les organisations non gouvernementales dans l'APD et de doubler les financements qui transitent par ces organisations. Et c'est aussi une volonté du gouvernement d'entretenir le dialogue entre ce que nous faisons au niveau des pouvoirs publics et ce que vous faites avec les collectivités locales et les associations et autres partenaires.

Je crois que c'est un jour heureux car il reconnaît et veut donner à cette action une dimension européenne. Je suis heureuse de voir dans la salle autant d'Africains. Or l'initiative est d'abord là-bas, au Sud, dans ces pays et collectivités que nous voulons aider. Elle doit être portée par un partenariat

profond où la demande s'exprime d'abord au sein des collectivités des pays du Sud. Enfin ce qui nous importe au niveau de l'administration, c'est de renforcer cette action que nous menons tous et de la rendre plus efficace. La France a pris des engagements de croissance de l'APD. Certains se demandent s'ils seront tenus. Le président a dit : « Nous atteindrons 0,5% de l'APD en 2007 et nous visons l'objectif de 0,7% du PIB consacré à l'APD en 2012 ». Tous les ans nous nous rapprochons de ce chiffre. En 2004, nous sommes parvenus à 0,42% du PIB, en 2005, nous visons 0,4% du PIB. Bien sûr, c'est un effort de tous les jours pour que cette APD serve véritablement les objectifs qu'elle poursuit. Mais c'est un objectif fort pour le gouvernement et l'administration française.

Le président de la République a pris l'engagement de doubler l'APD pour l'eau lorsqu'il était au G8 au sommet d'Evian. Pour rendre cette aide plus efficace, nous avons bâti des stratégies sectorielles avec les ministères et la société civile. Il est prévu chaque année des tables rondes sectorielles multi-acteurs, réunissant l'ensemble des partenaires de la coopération française sur le terrain, pour suivre et discuter la mise en œuvre de ces stratégies sectorielles. Que l'on regarde les progrès accomplis et les obstacles rencontrés et les moyens de faire avancer les objectifs. Le gouvernement français défend également des principes d'actions et de partenariat pour l'accès aux services essentiels, notamment les partenariats publics-privés et publics-publics. Ces principes, nous allons les défendre avec l'aide de ONU Habitat et de l'Unitar pour avoir une déclaration internationale de principe pour l'accès essentiel qui reconnaît la nécessité d'avoir un cadre institutionnel clair avec des responsabilités partagées entre tous les acteurs. Nous souhaitons que l'action des COLLECTIVITÉS LOCALES et des associations puissent se retrouver dans l'ensemble de ces textes. Ces principes sont largement inspirés du travail qui a été fait au sein des collectivités locales françaises.

On dit souvent en France que les petits ruisseaux font les grandes rivières. Oui, à condition qu'ils prennent le même chemin. J'espère que nous allons parvenir à prendre le même chemin tous ensemble : en France, en Europe, en Afrique, dans le monde. J'espère que cette initiative mondiale de solidarité que vous voulez faire naître à Mexico en mars 2006 verra le jour. En tout cas vous pouvez compter sur l'engagement du MAE et des pouvoirs publics pour la faire avancer.

M. Pascal Berteaud, Directeur de l'Eau, ministère de l'Ecologie et du Développement durable

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Mesdames et Messieurs,

Je tiens tout d'abord à vous remercier de votre invitation pour cette journée « Eau, Solidarité, Europe » qui revêt un caractère particulier pour mon ministère, au moins pour trois raisons.

Tout d'abord, ce ministère a été l'une des entités pionnières en France qui, il y a plus de vingt ans maintenant, avait soutenu le développement de la coopération décentralisée en faveur de l'eau et de l'assainissement et la création de plates-formes d'échanges entre les différentes catégories d'acteurs concernées au niveau français et européens.

Ensuite, parce que ce ministère a accompagné et soutenu durant ces vingt années, la plate-forme française constituée par le programme Solidarité Eau dans ses activités en faveur du développement de ce type de coopération fondée sur des actions de proximité complémentaires à des coopérations institutionnelles ou à des investissements plus lourds. La souplesse de mise en œuvre de ces actions, leur continuité et leur approche spécifique en font, en effet, des outils performants adaptés aux contextes des pays en développement.

Enfin, parce qu'une nouvelle page vient de s'ouvrir avec l'adoption, le 27 janvier dernier, d'une disposition législative fondant cette coopération en France et lui donnant un nouvel élan.

Cette loi permet aux communes, aux établissements publics de coopérations intercommunales et aux syndicats mixtes chargés des services publics d'eau potable et d'assainissement, de mener des actions de coopération, d'aide d'urgence et de solidarité internationale avec des collectivités étrangères et leurs groupements dans la limite de 1% des ressources qui sont affectées au budget annexe de ces services. Elle permet également aux agences de l'eau, dans le respect des engagements internationaux de la France, de mener des actions de coopération internationale dans une limite de 1% de leurs ressources.

Le ministère de l'écologie était très favorable à l'établissement de ce fondement législatif et a soutenu largement ce texte.

La définition des orientations stratégiques pour l'application de cette nouvelle disposition législative, en ce qui concerne son article lié aux collectivités, est du ressort direct de ces collectivités. L'Etat français, peut, quant à lui, les soutenir dans leur démarche et aider les Etats partenaires à mettre en place des cadres institutionnels favorisant la décentralisation.

Ceci étant, il nous semble que cette application pourrait respecter les cinq principes suivants, qui mériteraient d'être repris dans un cadre européen :

1. L'apport des collectivités françaises aux collectivités des pays en développement doit concerner en priorité l'appui à la maîtrise d'ouvrage contribuant ainsi à améliorer la gouvernance, à renforcer les capacités des services d'eau potable et d'assainissement de ces pays et à apporter une force d'expertise indépendante,
2. La mise en place de multi-partenariats associant collectivités, ONG, agences de l'eau, voire entreprises permettra d'allier les compétences et expériences et de contribuer à la pérennité des projets réalisés,
3. Les orientations retenues devront conduire à éviter toute dispersion des actions et à rechercher la cohérence avec l'action internationale de l'Union européenne et de la France et l'efficacité notamment vis-à-vis des objectifs du Millénaire,
4. La transparence et l'évaluation (notamment vis-à-vis de ces objectifs) des actions menées devront être au cœur de ces orientations,
5. Sans anticiper sur les décisions qui seront prises en juin prochain par les comités de bassin, les aides financières apportées par les agences de l'eau devraient concerner les collectivités et les autres acteurs de leurs bassins engagés dans des actions de coopération décentralisée. L'action internationale des agences de l'eau devrait concerner également l'appui institutionnel et financier en faveur d'organismes de bassin étrangers et leur participation à des programmes régionaux ou mondiaux multilatéraux.

Au-delà de ces principes, différents outils mériteraient d'être développés. Je souhaiterais proposer quelques pistes de réflexion.

Tout d'abord, il semblerait utile qu'un document d'orientation soit établi prenant la forme d'une charte de la coopération décentralisée dans les domaines de l'eau et de l'assainissement et définissant les grands principes guidant cette coopération pour les acteurs du Nord et du Sud. Il s'agirait, en particulier, de la gestion durable des ressources, de l'amélioration du niveau sanitaire des populations bénéficiaires, de la participation de ces populations aux différentes phases des projets, de l'autofinancement par les usagers du service public mis en place, de la solidarité, du suivi et de l'évaluation.

Par ailleurs, un inventaire des modes de coopération décentralisée actuels mériterait d'être réalisé afin de connaître leur cohérence avec la nouvelle disposition législative.

En outre, une stratégie de communication permettant de promouvoir ce type de coopération devrait être élaborée et mise en place au niveau national et dans les bassins.

En ce qui concerne les agences de l'eau, un outil d'aide à la décision fondé sur les principes de la charte de la coopération décentralisée dont je vous ai parlé précédemment et permettant la fourniture d'aides financières de leur part aux collectivités et aux autres acteurs de la coopération décentralisée de leurs bassins pourrait être élaboré.

Enfin, il semblerait utile qu'un lieu d'échanges national chargé d'orienter, de promouvoir, de capitaliser et d'évaluer globalement l'apport de cette coopération soit mis en place. Ce lieu d'échanges pourrait regrouper les représentants des différentes catégories d'acteurs concernées. Il pourrait également être chargé d'observer la complémentarité entre les coopérations soutenues par l'aide publique au développement et décentralisées afin d'aboutir à une plus grande efficacité de la coopération française.

Je vous remercie.

M. Guy Fradin, Directeur de l'Agence de l'eau Seine Normandie

Après cette réunion de novembre pour faire accepter le principe de cette loi, on peut aujourd'hui se réjouir : la loi est votée.

L'AESN a un peu contribué à cela, car par le passé, et en toute illégalité, elle s'est effectivement livrée à cette action de coopération et a acquis une certaine expérience qui pourra être utile dans la mise en œuvre cohérente et concertée de la loi. Monsieur Santini, qui a porté cette loi devant l'Assemblée, est aussi membre du comité de bassin de l'AESN, membre de son Conseil d'Administration, président de sa commission des programmes et de la prospective, ce qui est de bonne augure pour la poursuite des activités de l'AESN dans ce domaine de la coopération internationale.

A partir de l'expérience de l'AESN à l'international, plus de 100 projets ont été réalisés, portés par 40 partenaires associatifs, au sein d'une trentaine de pays en développement. Plus d'un million de personnes ont été touchées par les projets de l'AESN. C'est dire qu'à partir de cette expérience, nous avons d'ailleurs préparé et élaboré un cahier des charges fondé sur le bilan, le suivi et l'évaluation de ces travaux, que nous sommes prêts à mettre sur la table et échanger avec tous les partenaires.

Je crois que nous avons un devoir d'efficacité dans le domaine de l'aide au développement. La question du financement est toujours soulevée et c'est normal, elle est essentielle. La loi qui a été votée va contribuer au niveau national à apporter des financements supplémentaires. Mais tout aussi essentiel est la mise en œuvre des projets de coopération. A cet égard, la nécessité est impérieuse de faire appel à toutes nos expériences et d'en tenir compte. La loi Oudin a deux vertus essentielles : celle de l'apport financier supplémentaire et celle d'élargir le champ d'actions pour la coopération entre les différents partenaires. Nous allons pouvoir défendre une coopération décentralisée de collectivité à collectivité, une coopération approfondie avec des partenaires associatifs qui ont eux aussi beaucoup d'expériences, une coopération avec la coopération centralisée, une homogénéité et une cohérence entre Etat et collectivités. Nous disposons d'un grand champ d'action, de réflexion et de construction. Je pense que les résultats attendus ne pourront être obtenus sans une exigence très forte de cohérence entre les différents partenaires. Pour ce qui concerne l'AESN, elle est prête, techniquement et stratégiquement à s'intégrer dans un cadre commun et elle le fera avec autant de professionnalisme qu'elle l'a fait par le passé.

M. Louis Le Penec Président de l'AFCCRE, Vice-président du CCRE

Je souhaite revenir à l'essentiel de cette journée qui concerne le respect des OMD. A Johannesburg, les collectivités locales françaises avaient porté d'une seule voix un message qui était une charte qui disait l'universalité et l'imprescriptibilité des droits d'accès à l'eau et l'inaliénabilité de ce patrimoine commun de l'humanité. C'était un grand pas déjà que dans leur diversité les collectivités françaises se soient retrouvées pour exprimer ce message. Et à chaque événement international important, on peut être assuré que sur ces questions là une unanimité se fait.

M'exprimant au nom des collectivités locales, je voudrais mentionner deux faits qui m'apparaissent porteurs : la loi Oudin a été adoptée par un vote unanime et fait aujourd'hui force de loi car elle n'attend même pas de texte d'application. Elle s'applique d'emblée. Je suis aussi demandeur d'efficacité et je ne doute pas que dans les prochaines semaines, le ministre de l'Environnement ne manquera pas d'inviter toutes les organisations nationales des collectivités locales à une réunion pour sensibiliser ces organisations à la nécessité de s'engager et de mettre en œuvre cette loi. Le ministre est assuré d'avoir un bon écho de ces organisations.

Dans le cadre de l'Onu, les collectivités mondiales ont créé Cités et Gouvernements Locaux Unis.

Au niveau européen, je m'exprime au nom des 100 000 collectivités territoriales de 35 pays européens et je peux dire que nous entendons prendre part dans ce travail de recensement des financements solidaires.

M. Christian Barillet, représentant Minja Yang, Directrice des projets spéciaux du secteur culturel, UNESCO

La dimension culturelle et patrimoniale est présente dans tous les projets qui touchent à l'eau. Le partenariat et la solidarité font partie des principes de la convention France-Unesco, établie en 1997 qui vise à mobiliser la grande diversité de moyens humains et financiers de la part des institutions françaises. Aujourd'hui cette convention regroupe plus de 40 partenaires (Afd, CUF, Caisse des dépôts, les ministères français, etc.). Une forte dynamique humaine et financière s'est constituée autour de la problématique de l'intégration de la culture et du patrimoine dans les projets de développement.

Un des axes stratégiques de cette convention France-Unesco est de s'appuyer sur la coopération décentralisée. Aujourd'hui, la convention compte plus de 100 projets. Les principales thématiques qui intègrent l'eau sont fleuve et patrimoine, architecture vernaculaire et paysages, gouvernance locale et lutte contre la pauvreté. Trois projets symboliques peuvent être cités : une ville du Laos qui s'appuie sur une coopération décentralisée avec la ville de Chinon, le projet de St Louis du Sénégal avec la communauté urbaine de Lille Métropole et un projet plus récent sur le fleuve Niger en partenariat avec les régions de la Loire en France.

Cette rencontre est une opportunité pour associer davantage les acteurs de l'eau dans la dynamique de la convention France-Unesco dans tous les travaux qui se font sur l'eau et qui intègrent les dimensions de culture et de patrimoine.

3. Eau et solidarité, les applications concrètes en Europe

Les caractéristiques et les opportunités de la loi Oudin

M. Denis Désille (pS-Eau)

La loi Oudin autorise un prélèvement à hauteur de 1% sur les budgets eau et assainissement des autorités responsables des services de l'eau et de l'assainissement, ainsi que sur les budgets des Agences de l'eau.

A l'échelle d'une commune ou d'un établissement intercommunal, ce 1% peut générer des sommes qui peuvent paraître relativement modestes par rapport aux enjeux du millénaire, mais si tous les acteurs français décentralisés « jouent le jeu », il y a là une capacité de mobilisation financière de l'ordre de 80 à 100 millions d'Euros par an, ce qui est loin d'être négligeable par rapport à la part de l'APD française qui est dédiée à l'eau actuellement.

En même temps, la loi Oudin laisse le libre arbitre aux établissements responsables du service de l'eau et de l'assainissement pour fixer le montant de l'aide dans la limite de 1% et du choix de l'affectation des fonds constitués. Cette loi porte donc une reconnaissance auprès des acteurs français décentralisés du secteur de l'eau et de l'assainissement pour valoriser leurs compétences auprès des collectivités du Sud. En d'autres termes, il y a en France une grande diversité des organisations des services de l'eau et de l'assainissement, ce qui constitue une palette très vaste d'expériences de compétences et de savoir-faire pour répondre aux différents besoins des pays du Sud.

La loi Oudin autorise les collectivités locales à prendre en charge les dépenses afférentes aux actions de coopération décentralisée d'aide d'urgence ou de solidarité internationale dans les budgets des services d'eau et d'assainissement dans la limite de 1% de ces ressources. La question qui se pose est : « **De quels budgets parle-t-on ?** ». Il s'agit du budget annexe de la collectivité. En France, la législation impose aux collectivités de plus de 500 habitants de séparer leur budget général du budget consacré à l'eau et à l'assainissement.

En ce qui concerne le service de l'eau, il est à noter que la collectivité locale responsable de sa gestion a transféré sa responsabilité à un établissement public intercommunal ou à un syndicat mixte qui exercent ses compétences en régie, ou délèguent cette responsabilité à un opérateur (dans 75 % des cas). Une négociation avec l'opérateur délégataire sera donc souvent nécessaire, y compris et surtout en cas de renouvellement du contrat. Les redevances prélevées auprès des usagers pour être reversées auprès des agences de bassin, sortent du budget annexe et ne devraient donc pas être concernées par le 1%.

Finalement, si le 1% de la loi Oudin s'applique bien à l'ensemble du budget eau et assainissement, la structure de ce budget devrait amener les collectivités et les syndicats des eaux à statuer au cas par cas sur la part concernée par cette mesure y compris celle qui est déléguée aux opérateurs (dans le cadre d'une renégociation de contrat, une clause peut permettre un cofinancement du délégataire dans les actions de coopération menées par la collectivité).

Les agences de bassin, sont également concernées par la loi Oudin et peuvent accorder elles aussi jusqu'à 1% de leur budget à des actions de coopération internationale.

Tout le monde peut donc être rassuré : la loi Oudin concerne bien l'ensemble du budget eau et assainissement, quelle que soit l'organisation du service.

La question qui se pose alors à la collectivité est : « **Comment mettre en œuvre ce mécanisme de financement ?** ». Il s'agit d'un processus en trois étapes :

1. **Décision.** Il s'agit pour les élus d'une collectivité ou d'une intercommunalité de décider de mobiliser le 1%. Dans le cadre d'une gestion déléguée, les élus auront en plus un travail d'information et de sensibilisation à réaliser auprès de l'opérateur délégataire.
2. **Modes de prélèvement.** Plusieurs options peuvent être envisagées. Une première consiste à augmenter les recettes en appliquant le 1% choisi de manière distincte (pas sur le prix au m³ afin de ne pas augmenter proportionnellement les diverses taxes) ce qui aura une incidence

sur le prix de l'eau (néanmoins, dans la limite de 1%, la hausse effective par foyer devrait rester quasiment invisible). La seconde est de diminuer les dépenses sur quelques lignes budgétaires pour lesquelles les charges peuvent être réduites (ceci de manière à ne pas faire varier les coûts pour l'utilisateur). Ceci est particulièrement possible sur les lignes consacrées au renouvellement des installations où les sommes collectées sont provisionnées et placées.

3. **Information auprès des usagers.** Dans tous les cas ce sont les usagers qui financent les actions de coopération décentralisée. Il est donc important et légitime que la collectivité informe les usagers du service sur les modes de prélèvement mis en œuvre et sur l'affectation et l'usage des fonds.

La loi Oudin, loin d'être un outil standard, est un outil local et décentralisé qui doit faire l'objet d'une appropriation par les responsables locaux des services de l'eau et de l'assainissement. Cet outil a vocation à être mis en œuvre en adéquation avec l'organisation locale du service, ce qui implique un engagement de la part des élus et des responsables des services de l'eau et de l'assainissement.

La loi Oudin propose un cadre qui reste très souple. Il reste à présent aux collectivités locales à s'y engager.

L'action de la coopération décentralisée de la communauté urbaine de Lille

M^{me} Réjane Beurrier (Communauté Urbaine de Lille)

Parmi les projets de solidarité internationale menés à Lille métropole, voici deux exemples de coopération décentralisée menés dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Dans une **municipalité libanaise** de 1 500 habitants, nous avons apporté une assistance technique à la commune pour la réalisation d'un réseau de collecte des eaux usées et une petite unité de traitement concernant un quartier de 80 habitations. Cette démarche a été réalisée dans un esprit de renforcement des capacités municipales via la mise en place d'une agence de développement municipal, avec un rayonnement intercommunal dans la région. Cette agence assure une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage auprès des différentes communes.

La principale difficulté rencontrée est le manque de coordination avec l'Etat, dans le cadre notamment de la réforme sectorielle actuellement en cours qui crée des blocages pour passer à des phases plus opérationnelles. Néanmoins, en intervenant dans une région du Liban qui ne fait pas l'objet de programmes de la part de l'AfD, et sur un projet de petite taille, la communauté de Lille affiche une complémentarité par rapport aux actions portées par les acteurs français dans ce pays.

Un autre projet est celui de **Saint Louis du Sénégal**. Lille appuie la municipalité pour réaliser un diagnostic sur l'état de ses réseaux. La limite principale est que la municipalité de Saint Louis n'a pas directement de compétences en matière d'assainissement.

Avec la nouvelle loi Oudin, nous allons tâcher de mettre en œuvre une action coordonnée avec notre agence de l'eau Artois Picardie. Le recours à un partenaire « central » comme l'agence de l'eau nous donne une légitimité de notre démarche au niveau local pour:

- interpeller les services de l'Etat et les décideurs des politiques sectorielles,
- mener des actions concernant la formation de professionnels au niveau local pour faire émerger un secteur privé local,
- identifier les besoins en réponse au manque de données sur la demande.

Si la coopération décentralisée peut paraître modeste au regard de la capacité de ses financements et de l'envergure de ses projets, il n'en reste pas moins qu'elle apporte une spécificité et une plus-value réelle dans le paysage de la coopération internationale.

L'action de Water Aid au Royaume Uni

M. Stephen Turner

Je tiens d'abord à féliciter la communauté française d'avoir établi des statuts légaux pour le financement de la coopération décentralisée.

L'expérience de Water Aid, ONG anglaise, est construite autour de trois axes d'intervention :

- la collecte de fonds et la sensibilisation au Royaume Uni des citoyens du Nord,
- assurer l'accès aux services d'eau et d'assainissement dans les pays du Sud,
- l'utilisation de notre expérience dans les pays du Sud pour influencer les politiques nationales ainsi que les politiques internationales de coopération.

Water Aid a été créé en 1981, à l'initiative de l'industrie de l'eau en réponse à la Diepa. Cette industrie de l'eau impliquée n'est pas uniquement celle qui assure le service de l'eau et de l'assainissement. Il s'agit de l'ensemble de la filière : les syndicats, les associations professionnelles, les services de l'Etat et les agences de l'environnement, les opérateurs du service de l'eau, qu'ils soient publics ou privés. Il s'agit de toute la gamme des intervenants dans l'industrie de l'eau.

Ce sont avant tout les hommes et les femmes de cette industrie de l'eau qui assurent la levée des fonds.

Les fonds collectés chaque année par Water Aid se répartissent comme suit :

- 8,1 millions £ **auprès des usagers des services de l'eau à partir de la facture d'eau**. Les usagers effectuent directement des dons auprès de Water Aid. Sur cette base, Water Aid assure une relation individuelle avec chacun de ses donateurs. Nous demandons aux gens de réaliser un don non pas une seule fois, mais chaque mois. Nous invitons les usagers à verser 2 £ par mois. Ce montant peut monter jusqu'à 5 £. De plus, nous avons un nombre ciblé de donateurs qui effectuent des apports plus importants et qui se sont engagés à les assurer sur du long terme. Cet argent collecté n'est pas lié à des projets individuels mais est dédié à des actions plus globales. L'industrie de l'eau autorise ses employés à faire de la sensibilisation auprès des différents usagers pour collecter les fonds. Water Aid publie toute une gamme d'ouvrages à destination de ses supporters, mais aussi les autres, notamment les enseignants et les écoles.
- 5,7 millions £ proviennent de **subventions du gouvernement**,
- 2,7 millions £ sont versés par des **compagnies privées**,
- 2,5 millions £ proviennent des employés de l'industrie de l'eau et des organisations impliquées dans le secteur de l'eau, à différents niveaux,
- 1 million £ sont des **dons versés** par des groupes communautaires.

L'essentiel des fonds provient de contributions volontaires des usagers du service de l'eau. Water Aid assure donc des campagnes d'information, de communication et de sensibilisation auprès du public.

L'argent collecté est mobilisé pour financer des projets d'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays du Sud. Actuellement Water Aid intervient dans 11 pays africains et 4 pays asiatiques : Mali, Burkina Faso, Ghana, Nigeria, Ethiopie, Uganda, Tanzanie, Malawi, Zambie, Mozambique, Madagascar, Pakistan, Inde, Népal, Bangladesh.

Pour intervenir, nous passons le plus souvent un accord (ou un contrat, je suppose traduction du terme anglais agreement) avec le gouvernement qui identifie ce que Water Aid pourrait réaliser dans le pays sur la base de son expertise, de ses compétences et de sa méthodologie.

Water Aid travaille exclusivement avec des partenaires en associant à l'eau, l'assainissement et l'hygiène. Water Aid a recours uniquement à des technologies appropriées aux contextes locaux.

Sur cette base, nous identifions avec le gouvernement les besoins et les enjeux afin de cibler nos interventions.

Depuis la création de Water Aid, 8 millions de personnes ont pu bénéficier directement des fonds mobilisés. En 2004, les bénéficiaires de services d'eau et d'assainissement se chiffrent respectivement à 600 000 et 525 000. Les actions de Water Aid ont des effets de levier pour déclencher et mettre en œuvre localement d'autres projets. Le nombre de bénéficiaires indirects des actions de Water Aid est estimé à 325 000 pour ceux ayant accès à l'eau et 580 000 pour ceux ayant eu accès à des systèmes d'assainissement.

Parallèlement, l'implication de Water Aid dans les réformes sectorielles a pour objectif une meilleure prise en compte de composantes phares pour l'amélioration notable du secteur :

- promotion d'un dialogue au niveau national,
- principe d'équité pour l'accès aux services de base,
- évaluation des besoins du secteur de l'eau,
- liens entre eau et pauvreté,
- réforme du secteur urbain,
- collaboration avec les autorités décentralisées.

L'expérience de Protos en Belgique

M. Stef Lambrecht

En Belgique, la coopération internationale est financée à hauteur de 0,45% du PIB. Le gouvernement s'est engagé pour faire évoluer l'aide publique à 0,7% du PIB d'ici 2010. La coopération internationale belge est une compétence unique qui relève du gouvernement fédéral.

- ¼ de l'aide publique est utilisée pour la coopération bilatérale,
- ¼ est utilisée pour la coopération indirecte, à travers communes, ONGs, universités,
- ¼ est destinée à la coopération multilatérale,
- enfin, ¼ est valorisée sous forme de dettes, aide militaire, etc., des activités qui ne sont pas forcément liées à la coopération internationale (du point de vue de notre ONG) mais qui sont toutefois inscrites dans le budget.

La coopération bilatérale belge concerne 18 pays (Afrique et Amérique latine). Depuis un an et demi, il n'y a que quatre secteurs prioritaires, parmi lesquels l'eau et l'assainissement. Selon la loi, la priorité doit être donnée aux zones rurales et semi urbaines pour y greffer des activités relatives au renforcement des capacités, à l'actualisation des stratégies nationales selon une approche d'économie sociale.

Si l'eau et l'assainissement sont un secteur prioritaire, il est néanmoins remarquable que seulement 3 à 4% du budget (pas clair du budget de quoi, et dans quel secteur pour qui ?) est investi dans ce secteur, ce qui représente aujourd'hui une enveloppe de 15 millions d'Euros. Ces projets sont mis en œuvre par la coopération technique belge avec un système de cogestion avec des gouvernements partenaires et centraux. Le problème est que dans la plupart des pays d'intervention, l'eau et l'assainissement ne relèvent pas des compétences des gouvernements centraux mais des collectivités locales.

La coopération indirecte est portée par les activités des universités, ONGs et communes. La plus grande ONG est Protos qui investit 5 millions d'Euros par an dans le secteur eau et assainissement. D'autres ONGs (5 ou 6) investissent dans le secteur, mais leurs montants cumulés ne dépassent pas 3 millions d'Euros. Seulement 3 communes en Flandre sont impliquées dans des projets d'eau et d'assainissement : elles mobilisent moins de 300 000 Euros annuellement.

Le secteur de l'eau en Belgique est une compétence des régions. Le service est majoritairement assuré par des compagnies intercommunales. Mais de récents décrets viennent bouleverser le secteur. Les compagnies ont obligation de s'investir dans la gestion des eaux usées. Un service minimal et gratuit pour chaque client est obligatoire.

Jusqu'en 1990, il y avait quelques engagements de la part de compagnies qui venaient en appui direct auprès de partenaires du Sud. Ces démarches étaient appuyées par l'aide publique. Il y a ensuite eu une période de plus de 10 ans de silence absolu. Ce n'est que depuis 2003 que quelques engagements timides sont réapparus et qui représentent aujourd'hui une enveloppe de l'ordre de 150 000 €.

On constate trois mécanismes appuyés par ces compagnies de distribution d'eau :

- un appui financier direct au profit de projets de certaines ONG,
- certaines compagnies d'eau préfèrent donner un appui technique ou du matériel auprès de compagnies du Sud (comme la compagnie bruxelloise avec une mobilisation de ses cadres et de son matériel),
- les compagnies d'eau donnent un appui financier et logistique à certaines actions de mobilisation de fonds réalisées par des ONGs (par exemple des appels de solidarité volontaire comme au Royaume Uni, des événements - concerts - dont les bénéficiaires permettent de financer des actions de coopération - voyage d'échanges avec une compagnie des eaux du Sud et qui a été médiatisé et qui a permis d'attirer d'autres appuis financiers).

En mars 2004, une nouvelle initiative est née avec la création d'un partenariat flamand « eau et développement » mais qui démarre timidement. Aujourd'hui, début 2005, chaque compagnie en Flandre est engagée dans cette démarche, mais avec des budgets très modestes, de l'ordre de 2/100 à 5/100 de centime d'Euro par mètre cube.

De nouvelles initiatives sont annoncées :

- Du ministre de l'environnement qui voudrait subventionner ce partenariat entre ONG et compagnies d'eau mais uniquement pour une application en Flandre.
- On attend par ailleurs une initiative du ministère des relations internationales pour sensibiliser davantage les différents niveaux des compagnies de distribution d'eau (personnel, conseil d'administration et communes actionnaires).

Un blocage important en Belgique est lié au manque de synergie entre les différentes compétences : l'eau est une compétence des régions, le développement est une compétence de l'Etat, sans lieu de connexion pour que eau et développement soient discutés ensemble aujourd'hui.

Par ailleurs, de plus en plus il y a un transfert des charges financières de l'Etat fédéral aux communes. Il y a donc une pression importante sur les profits des compagnies de distribution d'eau pour financer les activités de la commune.

Dans ce contexte, les défis que nous essayons de relever sont les suivants :

- sensibiliser davantage les communes en tant qu'actionnaires des compagnies de distribution d'eau,
- médiatiser davantage les expériences réussies de partenariat entre les organisations de développement et les compagnies d'eau,
- valoriser et pérenniser « l'acquis du tsunami », suite à la vague de solidarité constatée pour l'Asie,
- plaider au niveau politique pour le centime par m³ à l'instar de l'initiative française.

La coopération solidaire au Pays Bas (Aqua for All)

M. Sjef Ernes (Aqua for All)

Aqua for All (A4A) est une très jeune fondation qui a été créée en 2002 dans une démarche de solidarité portée par le secteur de l'eau aux Pays-Bas.

Nous avons des principes clairs et simples :

- Nous nous consacrons uniquement à l'eau et l'assainissement pour les pauvres, c'est-à-dire essentiellement dans les zones rurales et péri-urbaines (nous laissons donc l'accès à l'eau en zone urbaine aux autres).
- Tout l'argent versé par nos donateurs est une sorte d'acte de responsabilité sociale et solidaire.
- L'initiative de A4A provient de deux associations de professionnels de l'eau. Nous avons actuellement plus 100 experts des compagnies d'eau qui appuient A4A. Nous disposons donc d'une base forte d'engagement personnel de professionnels du secteur aux Pays-Bas.
- Nous sommes subventionnés également par le secteur public.
- Nous n'avons aucun objectif commercial.

Nous agissons en tant qu'intermédiaire : tout ce que les autres savent faire, nous ne le faisons pas. Nous travaillons donc en étroite collaboration avec les ONGs. Nous n'exécutons pas nous-mêmes les projets. De plus, avec l'argent dont nous disposons, nous essayons de faire levier financier.

Nous sommes une fondation de cinq personnes qui travaillent à temps partiel. Nous faisons essentiellement de la mise en réseau des acteurs du secteur. Nous avons un groupe d'experts professionnels qui sont mobilisés pour A4A ou pour d'autres programmes. Ce groupe est appuyé par leurs employés. Les donateurs d'A4A sont les employeurs de nos experts.

Le partenariat est la base de notre action : nous travaillons avec le secteur public, les ONGs, les banques, le secteur privé, les centres de recherche, etc.

Pour réaliser des projets, nous nous basons sur un montant de **12 €** par personne pour un accès à l'eau ou l'assainissement. Les fonds mobilisés s'élevaient à 450 000 € en 2002 et à 1,2 millions en 2004. Cette année, nous disposons de 2,5 millions d'Euros, avec un appui du gouvernement, à hauteur de 1 million d'Euros.

Les fonds mobilisés pour l'année 2004 proviennent :

- pour 700 000 € du secteur public,
- pour 300 000 € du secteur privé,
- pour 200 000 € de divers.

Depuis 2002, nous avons pu toucher plus de 150 000 bénéficiaires, avec comme objectif les OMD. Avec nos contacts et appuis auprès des opérateurs du service de l'eau aux Pays-Bas, nous avons la possibilité de communiquer auprès de 75% des foyers. Nous ne le faisons pas actuellement mais sommes en discussion avec les opérateurs pour définir des modes de communication.

Nous estimons que nous devons communiquer sur les efforts consentis par le secteur public et demander sur cette base l'appui des usagers.

70% de notre budget est consacré aux projets eau et assainissement dans 24 pays. 10% de notre argent permet de financer des micro projets pour appuyer des organisations de femmes, des coopératives agricoles. 10 % est dédié aux projets genre : l'eau n'est pas l'objectif, mais uniquement l'instrument. 10% de notre budget finance les technologies appropriées. Il ne s'agit pas seulement des technologies à faible coût ; il s'agit de technologies élaborées, mais accessibles et pérennes pour les bénéficiaires.

D'où vient notre argent ?

Initialement, pour garantir le succès de A4A, nous souhaitions nous appuyer sur les compagnies des eaux avec un taux de garantie de 0,2 centime d'Euro par mètre cube (pour garantir le succès de A4A) ce qui correspond approximativement à 50 centime d'Euro par foyer et par an. Nous pensions que cette démarche était faisable. Au bout d'un an, nous avons abandonné cette idée. Politiquement, il s'est avéré que récolter une partie du tarif de l'eau pour un usage autre que l'eau aux Pays-Bas était sensible.

Nous avons alors choisi l'option de la contractualisation. Tous nos donateurs (secteurs public ou privé) ont un contrat avec A4A qui engage leur appui et le financement de groupes d'expert. Mais cette année, nous tâcherons d'aller au-delà pour établir un fonds de l'eau qui puisse combiner toutes les activités eau et assainissement. Nous en discutons actuellement avec plusieurs ONG hollandaises qui collectent des fonds directement et individuellement auprès des foyers. Nous sommes en train d'envisager de quelle manière nous pourrions mutualiser différents fonds de ce type autour de l'accès à l'eau et l'assainissement. Mais cette levée de fonds auprès des foyers devrait être basée sur un engagement national de toutes les compagnies d'eau pour qu'elles consacrent un certain pourcentage de leur budget à la solidarité internationale. Pour le moment, le gouvernement hollandais est en train de réfléchir à un mécanisme comparable à la loi Oudin : les compagnies de l'eau seraient considérées comme des instituts sociaux, ce qui signifie qu'elles auraient le droit et l'obligation de dépenser une part de leur budget sur des activités internationales et sociales.

Sur la base de cette solidarité internationale, du financement par les compagnies d'eau via les revenus de la tarification de l'eau, nous serions en mesure de doubler ou tripler les contributions.

Ce que nous avons appris ces trois dernières années

- Tout d'abord il est nécessaire que la législation autorise les compagnies d'eau à utiliser les revenus de la vente de l'eau pour d'autres usages.
- Ensuite la levée de fonds chez les ménages devrait être liée à cette démarche des compagnies d'eau.
- Enfin nous sommes convaincus de l'efficacité des liens de l'eau : nous mettons en réseau différents types d'ONG et d'acteurs qui, chacun, apportent leurs connaissances et compétences.

4. D'autres pistes pour un financement de l'eau solidaire

Aides publiques au développement et coopérations solidaires

M. Alain Henry (AFD)

Pour mettre en œuvre le centime par mètre cube, il faut multiplier, additionner et compter.

Je voudrais vous démontrer qu'à l'intérieur de ces trois thèmes, il y a des questions lourdes de collaboration, de changement pour nous tous, de capacité à collaborer et d'atteinte de résultats sur le terrain.

Multiplier

Le centime par mètre cube est une ressource neuve significative qui fait qu'un grand nombre de coopérations décentralisées et d'ONG vont pouvoir passer de projets symboliques à une taille plus industrielle, et d'une manière globale à un plus gros niveau d'activités sur le secteur de l'eau.

Cela veut dire aussi que cette croissance forte de l'activité des coopérations décentralisées suppose qu'elle devra améliorer sa capacité à définir une stratégie. Les coopérations décentralisées devront être plus orientées vers le secteur de l'eau mais aussi faire des choix sur leurs méthodes d'intervention. De la même manière, nous aurons nous aussi, bailleur bilatéral français, à mieux travailler avec la coopération décentralisée et à mettre en place des stratégies de coordination, de collaboration pour se compléter pour que les projets financés par le centime puissent changer d'échelle et qu'il y ait un effet de complémentarité et une cohérence de l'aide.

Il faut multiplier les forces de mise en œuvre. S'il y a beaucoup plus de financements tournés vers la desserte des usagers, cela veut dire qu'il faut des forces plus grandes au niveau des ONG. Il faut agréger des projets. Nous travaillons actuellement avec plusieurs partenaires (dont le pS-Eau et le SIE) pour mettre en place une pédagogie d'agrégation des portefeuilles qui viennent du terrain. Je crois que c'est typiquement le type d'initiative qui est appelé à se développer. Car il faut être capable de ramener les initiatives à la base et de les inscrire dans une démarche qui a sa part de rationalité, de professionnalisme et d'une certaine manière, de technocratie, c'est-à-dire d'application de règles et de rationalité de gestion dans le secteur.

Il faut plus de forces de capacité de mise en œuvre : il faut faire appel au secteur privé local, ce qui suppose toute une capacité de prospective, de mobilisation, etc.

Il y a un grand nombre de questions ; des politiques sectorielles sont à mettre en place par les coopérations décentralisées pour atteindre réellement ce pouvoir multiplicateur qu'est le centime.

On dit très souvent que l'eau est un bien vital, un droit fondamental. On dit aussi que l'eau potable et l'eau courante sont en fait des projets de libération des femmes. Et dans certains pays, ce ne sont pas les femmes qui portent l'eau : ce sont des catégories sociales exploitées. Les projets d'accès à l'eau sont donc aussi des projets économiques de libération sociale, ce qui suppose de fortes politiques sectorielles, car pour accompagner le changement social, il faut s'appuyer sur une capacité et une vision sur les politiques nationales. Et c'est dans ce jeu là que rentre la coopération décentralisée aujourd'hui, me semble-t-il.

Additionner

Les coopérations décentralisées n'auront pas toujours ni le temps ni les moyens de travailler sur le cadre institutionnel local ou sur les politiques sectorielles. Dans ce cas les bailleurs bilatéraux (comme l'AfD) doivent vous rendre des services, vous proposer une vision des politiques sectorielles, vous écouter sur votre expérience du terrain pour infléchir les politiques sectorielles que nous négocions, parce que un projet AfD ou Banque Mondiale a un pouvoir de levier plus grand sur l'injonction à changer de politique nationale pour un pays.

Nous aurons des complémentarités à avoir et notamment pour être cohérents sur les politiques sectorielles ou en tout cas pour avoir des échanges en vue d'une même pratique et d'une même vision.

D'autre part il y a probablement une additionalité à organiser entre nous. Je sais que l'AfD n'est pas capable de venir en cofinancement de tout projet d'une coopération décentralisée dans une ville ou un

village. Et je ne crois pas que ce soit systématiquement nécessaire. Je crois que nous devons être convergents.

Je ne veux pas être soupçonné de vouloir gérer le centime par mètre cube. Ce n'est pas l'enjeu de l'AfD, ça n'a aucun intérêt. En revanche nous avons des complémentarités. Lorsqu'on a un bon partenariat public privé pour l'eau urbaine à Dakar ou des politiques de l'eau qui se mettent en place de manière intéressante en république Sud africaine, il serait intéressant de pouvoir brancher certains des projets du centime sur des opérations dites d'« output based aid » parce que c'est typiquement de la subvention qu'il faut pour faire de la desserte sociale qui reste et restera structurellement déficitaire. Nous n'avons pas forcément vocation à l'organiser, nous avons probablement vocation à collaborer pour nous donner mutuellement des indications sur des partenariats viables pour participer aux dessertes des couches sociales les plus pauvres dans les grandes périphéries urbaines.

Il y aurait d'autres complémentarités à mettre en œuvre : ajouter de l'argent pour une coopération décentralisée qui n'aurait pas les moyens de se lancer dans une vaste évaluation, additionner de l'argent sur des programmes que nous finançons même parfois en subventions et donc rentrer dans des logiques d'aide programme dans des pools de bailleurs par exemple où le point de vue d'une collectivité serait précieux. En tout cas, il s'agit de propositions pour construire cette complémentarité. Et enfin nous avons des complémentarités à mettre en œuvre sur les politiques sectorielles. L'AfD essaie de se battre à la fois pour que des politiques de gestion de l'eau efficaces se mettent en place, et aussi pour valoriser l'expérience française.

Compter

Je pense qu'il est indispensable que cette aide soit comptabilisée dans l'APD française. Donc il va falloir organiser une comptabilisation de ce qui sera prélevé à ce titre là. C'est une des faiblesses de la coopération décentralisée aujourd'hui en France, non pas au niveau des acteurs, mais au niveau du système. L'aide versée par la coopération décentralisée n'est, à ma connaissance, que très partiellement comptabilisée dans l'APD française et c'est dommage, tout simplement pour l'image de la France.

Pour compter il faudra rendre compte de l'impact de nos projets. Je vous renvoie à l'article de Gérard Payen dans le monde qui dit qu'il ne faut pas compter des sous mais des personnes desservies. Et c'est l'objet même des OMD. Je pense effectivement que nous avons tous à faire des efforts là-dessus. Je vous invite à être très soucieux de la question de rendre compte des impacts et notamment par la mesure du nombre de personnes desservies. Dans cette mesure il faut introduire l'efficacité du travail, des financements que nous apportons, l'efficacité de la durabilité des investissements qui sont faits. Il ne faudrait pas qu'une eau française, relativement vertueuse, finance éventuellement une eau non vertueuse dans des mauvaises gestions locales. C'est un des grands enjeux de l'implication du centime par mètre cube dans la gestion de l'eau locale.

Etudes et analyses de dispositifs existants

Mme Catarina Fonseca (IRC)

Ce qui suit est une présentation de résultats d'une étude sur les mécanismes solidaires en Europe pour le financement de l'accès à l'eau et à l'assainissement pour les plus pauvres.

Nous avons tenté de cibler nos travaux autour de trois enjeux principaux :

- identifier les sources de financement au niveau européen,
- les motivations potentielles des citoyens pour contribuer à ces financements,
- les canaux potentiels pour mobiliser ces fonds.

Parallèlement, nous nous sommes penchés sur les questions de gestion, de distribution et d'utilisation éventuelle des fonds.

Pourquoi est-il nécessaire d'accroître les financements solidaires ?

Parce qu'il existe de nombreux mécanismes internationaux pour combler les lacunes du financement (investissements privés directs, marchés équitables, etc.) mais la plupart de ces mécanismes sont ciblés vers les pays à revenus moyens.

Selon les derniers rapports de la Task Force des Nations Unies pour les OMD, « pour les pays extrêmement pauvres, aucune de ces sources (y compris l'APD) – même en les combinant – ne sont en mesure de fournir des ressources suffisantes pour étendre les services comme le recommandent les OMD. »

Qui a le plus besoin d'accès à ces services ?

- Les pays qui ont le plus fort pourcentage et le plus grand nombre de population non desservie.
- Les pays à faibles revenus où les besoins financiers excèdent le potentiel pour la mobilisation de la ressource.
- A la fois dans les pays à faibles revenus et à revenus moyens, les zones non desservies en milieu rural et péri urbain (dans les zones urbaines, l'enjeu semble plus politique que financier).
- L'augmentation de la couverture n'est pas justifiée si la pérennité n'est pas améliorée dans le même temps.
- Des ressources sont nécessaires, non pas pour des investissements ponctuels, mais pour un engagement continu sur le long terme.

Méthodologie de l'étude

Il existe trois types de mécanismes de financement, tels que définis dans les termes de référence de l'étude :

- la contribution des usagers en Europe via leur facture d'eau,
- augmenter les taxes du secteur de l'eau et de l'assainissement,
- la contribution volontaire des opérateurs de l'eau et des usagers du service.

Des données ont été collectées et des interviews ont été menées au Royaume Uni, aux Pays-Bas et en France auprès d'acteurs représentatifs :

- les services de l'état en charge de l'APD,
- les associations et compagnies d'eau,
- les fédérations de consommateurs,
- les associations de municipalités,
- les ONGs impliquées dans l'eau,
- les leveurs de fonds.

Les limites de l'étude

Les enseignements dans les trois pays ne reflètent pas totalement la richesse et la variété des montages institutionnels, des mécanismes caritatifs et du contexte historique et culturel européen. Les subventions trans sectorielles n'ont pas été abordées dans le cadre de l'étude qui n'a pas analysé la faisabilité politique de ces mécanismes.

Nous avons considéré **trois types de solidarité** pour réaliser cette étude :

- le principe d'obligation :
 - le prélèvement par mètre cube,
 - le prélèvement par taxe, spécifique sur l'eau et l'assainissement comme nous avons les taxes spécifiques pour la pollution, les changements climatiques,
 - la taxation sur le développement général qui inclut le partage du budget de l'APD pour l'eau et de l'assainissement,

Le prélèvement qui s'appuie sur un principe d'obligation est effectif pour lever des fonds, mais il ne s'accompagne pas de l'information auprès du public pour expliquer les raisons de ce prélèvement et de l'affectation de l'argent.

- le principe du volontariat qui encourage le public à faire des dons :
 - sur la facture d'eau (en laissant la possibilité à l'utilisateur d'arrondir sa facture à l'unité supérieure),
 - le don personnel, très répandu au Royaume Uni, qui permet à l'utilisateur de prélever un montant sur son salaire pour le verser à une action solidaire. Le montant versé est pris en compte par la fiscalité et permet d'abaisser le montant de l'impôt dû à hauteur d'un certain pourcentage du don réalisé,
 - le commerce équitable / eau équitable est le seul mécanisme qui ne soit pas, contrairement aux autres, en application en Europe. Ce mécanisme fait référence à

un label de l'eau qui fédère des compagnies d'eau qui font le choix de faire payer un peu plus les consommateurs pour financer des projets solidaires,

- Les subventions effectuées par les autorités locales (il existe un débat sur la place de ce type de mécanisme : s'inscrit-il dans la logique de l'obligation ou du volontariat ?),
 - Les loteries qui fournissent beaucoup d'argent notamment dans les Pays-Bas.
- le volontariat « institutionnel » :
 - les ONG actives dans le secteur de l'eau et assainissement,
 - les démarches philanthropiques ou motivées par un principe de responsabilité sociale (portées par les entreprises qui versent de l'argent à des associations ou ONG ou qui mettent elles-mêmes en œuvre leurs propres projets).

Quelles sont les motivations pour contribuer au financement du secteur AEPA dans les pays du Sud ?

- des motivations d'ordre moral et humanitaire qui sont « aiguillées » notamment par des messages forts du type « de l'eau pour tous »,
- des motivations qui trouvent leur origine sur des enjeux de « développement durable et global », des questions d'environnement,
- les questions de santé publique,
- les contextes d'urgence.

Quels canaux sont mobilisés pour financer les services pour l'eau et l'assainissement ?

La plupart des fonds sont captés par :

- des ONG nationales,
- des partenariats ONG/entreprises,
- des entreprises,
- des gouvernements locaux,
- les gouvernements (pour alimenter l'APD),
- les bailleurs multi latéraux (comme l'Union Européenne et la facilité eau).

Quelle est l'efficacité de l'APD ?

La part moyenne de l'APD allouée au secteur de l'eau est de l'ordre de 3 milliards USD par an.

Sont insuffisamment ciblés par l'APD :

- les zones rurales où le taux de couverture est extrêmement faible,
- l'assainissement, plus spécialement dans les zones rurales,
- les technologies appropriées, qui se concentrent sur les projets de petite taille,
- les pays les plus pauvres, où la capacité d'absorption des prêts et/ou la mise en œuvre de projets à grande échelle n'est pas faisable,
- les pays où moins de 60% de la population a accès à une source d'eau améliorée (pour la période 2000-2001, seulement 12% de l'aide globale du secteur de l'eau a été affectée à ces pays).

Quelques remarques

- L'efficacité des fonds doit faire référence à tous les mécanismes de financement. Les impacts sont souvent plus importants que les montants des fonds mobilisés.
- Atteindre les OMD nécessitera probablement de mobiliser des sources de financement dans les environnements délaissés par le cadre légal et les systèmes gouvernementaux.
- Il est important de se concentrer sur des approches fructueuses de projets de grande envergure plutôt que sur de petits îlots de succès.

5. Discussions et débats de la matinée

Jean-Claude Andréini, président de Burgeap

Plusieurs orateurs ont demandé une amélioration de l'efficacité, de meilleures complémentarités entre les acteurs. Je suggère dans le domaine de l'eau que ces différents acteurs (collectivités, bailleurs de fonds, ONGS, secteur privé, etc.) se rencontrent pour trouver des synergies et des lieux de convergence.

Stephen Turner, Water Aid

Je pense que le forum dont vous parlez doit se situer au niveau gouvernemental. Je crois qu'il n'y a pas lieu de réinventer le principe de la concertation. L'objectif d'un tel forum est d'analyser ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, quels rôles ont besoin d'évoluer, etc. il ne s'agit pas de combiner les différentes ressources pour une approche centralisée, mais nous avons besoin d'un lieu pour poser les diagnostics et clarifier les enjeux.

Gérard Payen, Président de la Commission des affaires internationales de l'ASTEE

En amont de la loi Oudin, des acteurs français de l'eau se sont mis d'accord au sein de l'Astee sur trois objectifs :

- Le changement de la réglementation, c'est fait,
- L'information des contributeurs, ça va se faire,
- Le développement du professionnalisme des intervenants français et locaux.

Par rapport à la présentation de Monsieur Denis Désille, je pense que la loi Oudin concerne 1% de l'ensemble des budgets eau et assainissement, et pas seulement du budget qui revient à la collectivité locale (même dans le cas d'une délégation de service).

Monsieur Coulibaly, Mauritanie

300 millions d'Africains sont sans accès à l'eau. Or face à cette situation, de nombreux indices laissent suggérer que les OMD ne seront pas atteints.

Il est important pour pouvoir intervenir de tout d'abord bien connaître les interlocuteurs. Malheureusement, il y a trop souvent une barrière et une méconnaissance entre ceux qui veulent être aidés et ceux qui aident. Ceux qui ont besoin d'aide ne savent le plus souvent pas à qui s'adresser. Je sais que les actions des ONG sont souvent plus rapides et efficaces que celles de la coopération bilatérale.

Emmanuel Ngikam, Président de l'ONG Era-Cameroun, enseignant-chercheur à l'ENSP Yaoundé

Trois remarques :

- La plupart des bailleurs conditionnent leur aide sur un critère de bonne gouvernance (si elle n'est pas satisfaite, le bailleur se retire du pays). Dans le cadre de retrait de projets suite à un constat de mauvaise gouvernance, comment faire pour ne pas abandonner les pauvres qui ne sont pas les responsables de cette mauvaise gouvernance ?
- Comment sont intégrés les bénéficiaires dans l'élaboration des projets ? Trop souvent ils restent absents ou insuffisamment associés aux schémas de projets.
- les OMD restent en Afrique quelque chose pour les élites qui ne concernent pas directement les habitants. Vous ne pouvez pas trouver 2 maires sur 100 au Cameroun capables d'expliquer ce que sont les OMD. Il est nécessaire d'informer le public du Sud pour qu'il puisse comprendre quels sont les enjeux.

Alain Henry, AfD

Effectivement, nous constatons des blocages sur certains projets en cas de mauvaise gouvernance (le plus souvent sur des gros projets urbains). Face aux blocages institutionnels pour des raisons de gouvernance, nous avons une solution qui consiste à contourner le problème en finançant des AEP périphériques gérées par des AU (cas de N'Djamena).

Au Cameroun, nous nous appuyons sur les municipalités pour que les questions de gouvernance évoluent.

Avec de nombreux acteurs, la France va promouvoir un projet d'observatoire régional. Un tel mécanisme est susceptible de faire évoluer favorablement les questions de gouvernance.

Stephen Turner, Water Aid

- Water Aid, en tant qu'ONG n'est pas tributaire des gouvernements, mais l'est des citoyens : l'argent de Water Aid est indépendant et n'est pas lié aux conditionnalités des bailleurs de fonds. L'atteinte des OMD est de la responsabilité des gouvernements du Sud et du Nord. Les ONG appuient ces démarches mais ne peuvent relever le défi des OMD.
- Le rôle des ONG tant au Nord qu'au Sud est de faire pression auprès de leurs gouvernements pour qu'ils s'engagent pour l'atteinte des OMD.

Les projets soutenus par Water Aid sont toujours mis en œuvre et pilotés par des partenaires locaux.

Claude Kemayou, Fondation de l'eau au Cameroun

Nos populations ne sont pas préparées à assumer certaines responsabilités, liées notamment à la décentralisation. Il faut donc un audit pour identifier les forces et faiblesses, puis les actions à mener, doublé d'une action forte pour amener les populations à prendre en charge leurs besoins.

N'Diaye Amadou, Directeur général de la Sines, Sénégal

Pour rendre l'aide plus efficiente, il est nécessaire de coordonner les différentes interventions.

Pierre Frédéric Ténière Buchot

Pour faire une bonne soupe, il faut des pommes de terre, des carottes, des poireaux. L'objectif est d'augmenter le nombre d'assiettes de soupe. J'aimerais donc revenir avec Alain Henry sur la complexité de l'opération d'addition. Il s'agit d'augmenter l'ensemble et non pas de substituer. Le doublement du budget de l'AfD doit être réalisé au sein de l'AfD, et non en comptabilisant les montants apportés par la loi Oudin. La loi Oudin vient donc en plus et non à la place. A chacun sa tâche et son effort. Il s'agit bien que chacun double son aide, il ne s'agit pas de se servir des ressources de l'un pour compenser l'insuffisance des autres.

Myriam Constantin, adjointe à l'eau à Paris

Toutes ces sources de financement doivent s'ajouter et en aucun cas des ressources nées autour de la loi Oudin par exemple ne peuvent remplacer l'aide publique de l'Etat qui doit continuer à croître pour atteindre les 0,7%.

Alain Henry, AfD

Je suis d'accord avec tout cela et je suis désolé que ma présentation ait laissé penser le contraire. Cela me paraît évident : l'effort de l'APD française n'a pas à être remis en cause par une substitution de la loi Oudin. C'est très clair. La politique française dans le secteur de l'eau figure dans une note inter ministérielle qui vise à accroître le secteur de l'eau et nous le ferons pour ce qui est de la part AfD.

Réjane Beurrier, Communauté Urbaine de Lille

Le budget annexe Eau/Assainissement de la Communauté urbaine de Lille est de 150 millions d'Euros. 1% de ce budget représente 1,5 millions d'Euros. Ces fonds mobilisables n'ont pas le même objet que ceux des bailleurs de fonds. Ils doivent servir à des actions complémentaires à l'investissement des infrastructures, notamment l'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Sjef Ernes, A4A

- Les personnes cibles des actions de solidarité ne seront pas responsables du service, qui relève de la collectivité locale. Cependant des bénéficiaires doivent être associés dès le départ du projet.
- Concernant la notion de bonne gouvernance, il est impensable d'abandonner les populations bénéficiaires. Il est important de travailler au plus près des populations cibles pour améliorer justement cette gouvernance.
- Nous avons besoin d'analyses de la situation, évidemment. Mais n'oublions pas d'agir, et menons les analyses parallèlement à l'action.
- La sensibilisation et la formation des jeunes sont importantes car ce sont les futurs gestionnaires de l'eau.

Stef Lambrecht, Protos

La coopération décentralisée a une valeur additionnelle avec l'APD. En Belgique, nous avons identifié trois objectifs pour la coopération décentralisée :

- élargir la base sociale au Nord et au Sud pour le respect des engagements internationaux,
- tester des projets novateurs, qui pourront ensuite être répliqués à une plus large échelle grâce à l'APD,
- cibler les zones difficiles dans lesquelles seules les ONG peuvent intervenir.

Jacques Rey, CCRE

La loi oudin ne doit pas être perçue comme un impôt supplémentaire. C'est une des dérives potentielles. Localement on peut aider à travers nos syndicats d'autres collectivités qui ont des besoins et qui nous apporteront quelque chose. Une approche uniquement comptable sans échange sera perçue comme une taxe.

René Ala, président du pS-Eau

L'objectif du type de coopération qui nous occupe aujourd'hui est de développer la conscience et la réciprocité pour ne pas percevoir le « centime pour la solidarité » comme une taxe supplémentaire.

6. L'eau et la solidarité dans l'agenda international : 4^{ème} Forum Mondial de l'eau, Africités 4, Congrès CGLU

Daniel Zimmer, Conseil Mondial de l'Eau

Le CME se réjouit de la loi Oudin et des perspectives ainsi ouvertes pour le développement de coopérations au niveau local.

Le CME est prêt à diffuser le principe de tels mécanismes de solidarité et à les porter au niveau mondial via le 4^{ème} Forum mondial de l'eau à Mexico du 17 au 22 mars 2006, et les autres événements préparatoires qui vont se dérouler tout au long de l'année 2005.

Le thème général du forum est l'action locale pour les défis mondiaux. Il s'agit d'ici le forum de préparer des initiatives pour renforcer et donner de l'ampleur aux actions locales. Notre conviction est qu'il est important en mars 2006 de prendre des résolutions pour traduire au niveau local l'ensemble des résolutions internationales.

Il y a deux arguments forts qui militent pour cette action locale :

- Pour atteindre les objectifs du millénaire, il est important de remettre l'eau dans les priorités politiques. L'eau fait partie de notre quotidien, mais elle est souvent en concurrence avec d'autres secteurs qui mobilisent aussi les investissements, comme l'électricité et le téléphone qui sont plus facilement associés au progrès. Dans les pays en développement, l'eau est à la charge des femmes, des enfants. Transport et électricité sont les priorités des hommes qui sont moins sensibles dans les pays en développement car ils disent : « Je ne paye pas l'eau, ma femme me l'amène gratuitement ».
- Les objectifs ont été définis à une échelle mondiale, et il est important que ces objectifs soient appropriés au niveau local. Il paraît logique de mobiliser les acteurs locaux et les gouvernements et collectivités locales. Un des objectifs du Conseil mondial de l'eau est de renforcer les collectivités locales dans le monde pour qu'elles mènent à bien leurs tâches pour l'accès à l'eau et l'assainissement. Avec CGLU, nous avons établi des relations et le thème prioritaire dans cette collaboration est les mécanismes de solidarité entre Nord et Sud.

Que peut-on faire d'ici ce forum ?

Identifier ce qui se fait déjà, l'analyser, en comprendre la mise en place et quels sont les impacts des actions menées. Il existe plusieurs types d'approche du renforcement des partenariats entre acteurs locaux. Ce travail doit continuer pour proposer un « menu » à ceux qui seraient intéressés pour développer ce type d'activités.

- Ne pas avoir une seule approche, mais aussi une logique de demande notamment en terme de formation. Le forum devrait se présenter comme un ensemble d'activités régionalisées dans lesquelles on cherche à identifier les contraintes et difficultés rencontrées par les acteurs locaux.
- Mobiliser les collectivités locales, les associer à ce travail de préparation. Sont également concernés les acteurs locaux et les parlementaires. Nous avons commencé à mettre cette activité en œuvre avec nos interlocuteurs mexicains.

L'objectif final est de présenter au cours du forum une initiative qui soit la plus large possible (en nombre de pays et d'acteurs) sur le thème de la solidarité réciproque entre Nord et Sud.

Une prochaine étape est la semaine de la solidarité de l'eau en Europe qui aura lieu au mois d'octobre à Strasbourg, organisée par Solidarité Eau Europe. Au cours de cette semaine, il y aura un mini forum

avec des collectivités locales, des acteurs de l'eau qui vont travailler sur la solidarité entre acteurs d'un même bassin hydrographique transfrontalier par exemple ou la solidarité entre acteurs en amont et en aval pour la gestion des risques pour voir les différentes approches menées en Europe. Au niveau européen également, il s'agit de mieux comprendre comment fonctionne la solidarité entre les pays les plus développés d'Europe et les pays de l'Est notamment.

Jean-Pierre Elong Mbassi, Partenariat pour le Développement Municipal

Nous avons été à Kyoto, à Stockholm... A chaque événement, nous sommes témoins d'un grand élan collectif. Prochainement nous irons à Mexico, pour être témoins, probablement, du même élan extraordinaire. Et les gens sur le terrain disent : « C'est de la conférence business que vous faites là ! ».

Au rythme actuel, indiquait le ministre Sud Africain, il nous faudra 110 ans pour atteindre les objectifs du millénaire.

Ce que nous aimerions, c'est quitter cette sorte de mécanique ronronnante pour aller vers des choses plus concrètes et légitimes. C'est pour cela que nous sommes absolument pour les mécanismes décentralisés. Je ne dis pas que la responsabilité ne revient pas aux Etats. Je dis simplement que le supplément d'âmes qu'apportent les relations de collectivité à collectivité, d'ONG à ONG, doit désormais avoir plus droit de cité. Ces acteurs réclament d'être reconnus pour être opérateurs des Etats. Il faut que les collectivités, les gouvernements (qui maîtrisent les ressources) prennent en main une autre action possible : il s'agit de l'action décentralisée et l'éducation à la solidarité à travers l'eau.

Que la solidarité autour de l'eau soit l'occasion au Nord et au Sud d'un renouveau de la solidarité internationale. Et qu'on n'attende pas un tsunami pour ça. Un tsunami c'est bien ! Mais c'est malheureux que les élans de solidarité ne se manifestent que lorsque les morts sont spectaculaires.

Il y a chaque année l'équivalent d'un tsunami en Afrique lié à l'eau. Mais celui là on ne le voit pas, il ne soulève rien. Les OMD mettent la communauté internationale au défi de l'Afrique. Les africains sont aussi des humains.

N'oubliez pas ce qui s'est passé en France quand les lois introduisaient une discrimination inacceptable vis-à-vis des étrangers. Vos enfant ont dit : « touche pas à mon pote ». C'est exactement vers ce genre d'éducation à la solidarité que l'eau doit initier.

Nous avons organisé Africités au Cameroun en décembre 2003 avec une question : quel est l'agenda africain pour les services de base ? Nous y avons travaillé, une charte a été arrêtée. On a affirmé aussi que 70% des services de base relèvent des collectivités locales. Le point d'entrée stratégique est donc les collectivités locales. On a demandé aux gouvernements comme aux institutions internationales de réviser leur politique sectorielle non territorialisée.

Et nous avons reçu de Yaoundé un mandat : comment traduire l'agenda africain des services de base en une territorialisation et une localisation des OMD en Afrique ?

Le rendez-vous de Nairobi en septembre 2006 permettra de voir comment la communauté internationale et les africains vont traduire dans les faits les services de base dont l'eau et l'assainissement.

Le grand problème est non seulement cette mutation des politiques sectorielles vers des politiques plus décentralisées, mais aussi la création de coalitions et de partenariats dans le domaine de l'eau.

Le débat fait rage entre ceux qui disent « on a pas assez d'argent public, donc le partenariat avec le secteur privé est obligatoire » et ceux qui répondent « jamais on n'a empêché ce partenariat mais le privé a toujours eu besoin de la couverture publique pour intervenir ». Nous aurons à résoudre ce

problème à Mexico et à Nairobi. Comment construire des coalitions gagnantes-gagnantes ? Comment ne pas mettre un ostracisme soit anti PPP soit pro PPP excessif ? On ne peut pas fuir ces questions.

Au niveau local, il faut une multitude de choix possibles et qui soient réversibles. A l'heure actuelle, il y a trop d'intégrisme dans les choix de mise en œuvre des stratégies d'eau. Donc il faut être plus ouvert et prendre en compte la nécessité d'une solidarité internationale qui rappelle que la plupart des investissements en Europe ont été financés par l'impôt.

Vous nous demandez aujourd'hui en Afrique, que les prêts soient à la base de ce qui n'a pas été fait chez vous. Je pense qu'il faut être très clair. Cette solidarité doit aussi être la solidarité de la vérité.

Myriam Constantin, adjointe au maire de Paris, CGLU

CGLU est une organisation des collectivités locales à l'échelle mondiale née en janvier 2004. Elle regroupe la fédération mondiale des cités unies et l'Union internationale des collectivités locales.

Aujourd'hui CGLU est un réseau de 1 000 villes avec 112 associations mondiales de collectivités locales regroupées, dans 120 pays dans le monde.

L'objectif de CGLU est de porter la voix des villes et des autorités locales au niveau mondial.

Les enjeux et défis à relever sont la lutte pour l'éradication de la pauvreté, l'amélioration des échanges pour qu'ils deviennent plus spontanés, et facilitent les croisements de la demande et de l'offre.

L'objectif est bien sûr de ne pas cumuler les colloques mais de cumuler les nouvelles personnes raccordées à l'eau potable et à l'assainissement.

Ces enjeux de l'eau et de la solidarité dans le monde se font à coups d'urgences et de ruptures. Des urgences comme le tsunami, pour lequel CGLU s'est mobilisé et a mis en place pour l'avenir une force d'intervention rapide municipale.

Je suis totalement intéressée par l'idée de monter une initiative rassemblant les envies et capacités d'agir des acteurs pour se dire : nous avons à favoriser ces échanges pour réaliser des actions gagnantes. CGLU a son mot à dire sur ce sujet.

L'effet de levier des financements solidaires et décentralisés a besoin de se sentir conforté par les exemples des autres, la connaissance de ce qui se fait, des expériences innovantes. Chacun a la charge d'apporter quelque chose.

Du côté de la mairie de Paris, la loi Oudin permet de renforcer la contribution du budget général pour appuyer les projets de solidarité internationale. La mairie de Paris prend sa part dans ce dispositif. Nous souhaitons créer dès cette année un fonds commun de ce type avec l'objectif de créer des effets leviers et de jouer des synergies avec les acteurs.

7. Les attentes des pays Africains

M. Diene Faye Directeur de l'Hydraulique du Sénégal

Les collectivités locales sénégalaises bénéficient de l'appui des migrants qui vivent en France et dans d'autres pays européens. L'épargne des migrants sénégalais permet de financer des actions dans leurs villes et villages d'origine avec l'appui des communes et des associations françaises.

Dans ce contexte, le rôle de pS-Eau est de faciliter la collaboration entre ces associations et les services techniques du Sénégal. Cela permet d'accélérer la réalisation des projets mais aussi un meilleur choix des investissements. Le pS-Eau propose des contacts directs avec les associations, leur communique des informations pour mieux comprendre les procédures en place dans les pays et permettre aux services techniques de faciliter la conduite des projets initiés.

Nous avons eu des résultats fructueux : cette démarche a permis de mieux orienter les domaines d'intervention et de rendre les projets plus efficaces, évitant par exemple le mauvais dimensionnement de projets hydrauliques et permettant aux élus locaux et aux populations de s'approprier les projets lors des rencontres d'information et de concertation.

Ce qu'on peut retenir : la coopération décentralisée permet la mise en œuvre rapide des projets en réduisant les procédures de financement, et en améliorant le suivi des actions et l'identification d'autres actions complémentaires.

Mais il y a des faiblesses :

- parfois des risques de blocage au niveau des élus locaux qui ne sont pas suffisamment imprégnés des problématiques,
 - la répercussion de conflits inter villageois dans les projets car les projets sont construits sur la base de la connaissance des ressortissants qui ne sont plus sur place et ne sont pas nécessairement informés des enjeux sociaux existants,
- ces actions sont de petite envergure avec des impacts localisés,

Les projets ne sont pas toujours identifiés selon des besoins prioritaires sur la base d'informations parfois subjectives.

Aujourd'hui le plus important est l'accès à l'eau. Il faut donc multiplier les actions. Il faut les inscrire dans la durabilité, en réalisant des actions d'accompagnement mais aussi en concevant pertinemment les projets (marques de pompes réparables au Sénégal, mise en place de systèmes de gestion qui permettent le renouvellement des infrastructures).

M. Mamadou Lamine Kouate Directeur Général de l'Onea, Burkina Faso

J'ai vécu la Diepa et je m'apprête à vivre les OMD. Je connais la coopération décentralisée depuis 1979.

La Diepa était une décision venant « d'en haut », avec la réalisation de très nombreux forages. Dans le cadre d'une campagne de forages par exemple, nous devions réaliser 100 forages, mais finalement 75 ont été creusés car dans les 25 autres villages concernés, les gens ne voulaient pas de forages équipés de pompes.

Toujours dans le cas de la Diepa, il fallait trouver de l'eau pour Ouagadougou. En 1983, le projet Ziga pour l'alimentation en eau de Ouagadougou a été identifié. Les premiers travaux ont démarré en 2000. L'eau est actuellement disponible mais il y a eu plus de 10 ans entre les premières études d'identification et le lancement des travaux.

Une organisation comme l'Onea, lorsqu'elle souhaite se lancer dans des extensions de réseau, doit satisfaire un certain nombre de critères de viabilité technique mais aussi de viabilité financière face à ses partenaires financiers que sont la Banque Mondiale et l'AfD.

Ce que peut apporter la coopération décentralisée :

- la formation auprès des élus pour en faire des interlocuteurs sur les questions de service public et de maîtrise d'ouvrage,
- certains investissements d'extension vers les quartiers défavorisés pour atteindre les pauvres là où ils se trouvent (l'Onea est limitée pour atteindre les zones périphériques qui sont les quartiers les moins rentables pour un opérateur),
- sa rapidité d'intervention pour répondre aux attentes des populations.

M. Gaharo Doucouré Association de ressortissant maliens

J'interviens en tant que migrant malien du cercle de Yélimané (160 000 habitants) qui compte 15 000 migrants en France, dont 7 000 à Montreuil. Depuis 20 ans nous sommes en jumelage de coopération avec la ville de Montreuil.

Quand on aborde les questions de l'accès à l'eau, nous les vivons différemment. Lorsque des migrants retournent au village pour les vacances et qu'ils voient les femmes qui partent dès 3h00 du matin pour revenir vers 10h00 pour ramener quelques litres d'eau, ils ont de quoi être révoltés par cette situation. Nous avons le défi de réagir face à cette situation. C'est ainsi que les migrants se sont engagés dans la réalisation de projets d'hydraulique. Ils étaient les seuls à intervenir dans ce domaine dans ces zones, délaissées par l'Etat. Il n'y avait donc rien d'autre à faire pour les migrants que de s'investir sur ce qui touche à l'accès aux services de base.

Dans un premier temps, nous avons pu faire des erreurs, d'autant que nos premiers projets avaient une finalité sociale – comme les mosquées, moins complexes que des AEP. Des analyses critiques de nos actions ont été faites par nos partenaires présents pour nous appuyer. A un moment donné, des structures comme pS-Eau nous ont écouté, compris et ont su répondre à une demande technique mais qui est surtout de l'ordre de la médiation entre les migrants et les autres acteurs et notamment l'Etat.

Sur les 94 villages du cercle de Yélimané, au moins 20 villages ont été pourvus d'un système d'adduction d'eau potable financé en grande partie par les migrants (150 à 500 000 Euros pour une AEP sur la base de cotisations de 500 à 1 000 Euros par migrant si on ne parvient pas à trouver de partenaires financiers). Ces 20 villages couvrent à peu près 60% de la population du cercle.

Grâce à des partenariats avec des collectivités locales françaises (par exemple la ville de Montreuil) nous avons réussi à intéresser d'autres partenaires financiers tels que le Sedif et Eaux de Paris (anciennement Sagep).

Depuis quelques années le processus de décentralisation est en cours et a conduit à un transfert de compétences vers les communes. Progressivement, nous avons été amenés à porter des projets entre ici en France et là-bas, les collectivités locales et les populations. Cela n'est pas toujours facile, ne se fait pas sans conflit, mais la dynamique est là et c'est ce qu'il faut retenir.

Aujourd'hui les associations villageoises sont en train de se transformer en associations communales. Nous faisons en sorte que les élus maliens viennent en France pour être en contact avec des communes françaises. Et nous nous repositionnons en tant que bailleurs de fonds. Avec cette nouvelle donne nous avons toutes les chances de voir des projets qui ne sont pas surdimensionnés, des projets qui émanent de la population, des projets portés par les bénéficiaires. Dans ces zones là, chacun a compris avec beaucoup d'efforts de sensibilisation que le service de l'eau doit être payé, car c'est le prix de la pérennité des projets.

Il a fallu aussi décider du transfert de la propriété des ouvrages financé par les migrants vers les communes. Avec l'appui de pS-Eau, une démarche est en cours.

Globalement les efforts ont payé mais on est loin du compte par rapport à la couverture des besoins. Dans une région comme Yélimané, la ressource est insuffisante. Il ne suffit pas de forer pour être sûr d'accéder à l'eau potable. Pour gérer cette ressource, il faut :

- Connaître quantitativement la ressource disponible.
- Prendre en compte la population et la croissance démographique.

Au-delà de ces questions, l'argent reste le nerf de la guerre. Nous recherchons des sources de financement supplémentaires. La loi Oudin est susceptible d'y répondre en partie.

- Il y a des dispositions à prendre pour le renforcement des capacités institutionnelles des communes.
- Dans le cercle nous avons actuellement 7 AEP en projet. Les villages qui ont moins de 2 000 habitants ne peuvent pas bénéficier d'un projet AEP viable d'où la nécessité d'envisager des connexions pour réaliser des systèmes économiquement viables en amenant des villages à travailler ensemble.

Laurent Chabert d'Hyères, Eau Vive, s'exprimant au nom de Jean-Bosco Bazié, Eau Vive Niger

Jean Bosco est directeur de Eau Vive Niger. L'absence de Jean Bosco est au cœur du débat car il bataille depuis lundi à débloquer 350 000 Euros pour faire de l'eau en brousse à 700 km de Niamey. C'est de l'argent public français (contractualisé en juillet 2002...) qui va peut-être être débloqué. Je le remplace et je me dis on avance, on progresse, puisqu'il y a un acteur du Sud qui est en train de négocier de l'argent français et qu'il y a un acteur français qui va essayer d'être porte-parole d'un acteur du Sud en essayant de reproduire le plus fidèlement possible sa demande et ses besoins. Que dit Jean Bosco ? Il dit que la loi Oudin est formidable car :

- elle va libérer de nouveaux fonds,
- il s'agit d'argent qui vient dans un esprit différent avec un interlocuteur différent proche de ses attentes, qui comprend de quoi il parle car c'est un acteur de développement local, c'est un partenaire qui met les hommes au cœur du dispositif (les gens du Sud ont besoin d'argent mais aussi d'une aide intelligente et d'attention et ça c'est précieux et encore trop peu fréquent).

Jean Bosco dit aussi deux choses :

- Cet argent se libère avec plein de débats (gouvernance, rapport public privé, décentralisation, etc.). Ces débats sur les moyens sont en train de dériver vers quelque chose de dangereux : on dit qu'il n'y a pas de bons projets, parce qu'il n'y a pas de bons acteurs au Sud, pas de mécanismes de contrôle sur l'argent débloqué. Et du coup l'argent ne se débloque pas. Au Niger on travaille avec des organismes locaux, qui mettent en œuvre des projets, avec des mécanismes de gouvernance et de contrôle financier solides. Venez voir dans ces villages, vous verrez qu'il n'y a pas de problèmes de gouvernance !
- le deuxième risque est lié au fait que les acteurs européens aiment bien la technique. On sort d'une décennie de l'équipement – la Diepa – qu'on aimerait bien ne plus revoir. Aujourd'hui les bailleurs sont d'accord pour financer des infrastructures, et en plus les mesures d'accompagnement (notamment actions de sensibilisation à l'hygiène). Par contre, il n'y a pas ou peu d'argent disponible pour la planification et les rencontres entre acteurs qui sont essentielles pour le développement local.

Financer l'eau, c'est financer un jeu d'acteurs au Sud. C'est un facteur de pérennité essentiel. Plus vous financez du jeu d'acteurs et plus vos investissements seront pérennes. Le jeu d'acteurs c'est de la démocratie. Car l'eau est un grand vecteur de développement et de changement social.

Eau Vive Niger travaille sur le partenariat multiacteurs depuis longtemps. Il est nécessaire d'avoir des moyens financiers pour faciliter ce jeu d'acteurs, garant d'une pérennité de ce qui est mis en œuvre et d'une démocratie locale.

Voici la représentation schématique du financement d'un point d'eau pour 400 habitants qui coûte 16 000 Euros, soit 40 Euros par habitant. Ces 40 € sont mobilisables de la façon suivante :

- 4 Euros mobilisés localement au niveau du village,
- 6 Euros apportés par l'ONG, et provenant de citoyens donateurs de France et du Niger,
- 20 Euros, auprès des bailleurs de fonds (Facilité de l'UE, BAD, Banque mondiale, MAE français, AfD).

Il reste donc 10 Euros à apporter par la coopération décentralisée.

Donnez-nous 10 Euros et nous nous chargeons de trouver les 30 autres Euros !

Emmanuel Ngnikam, Coordonnateur de l'ONG ERA-Cameroun, enseignant-chercheur à l'ENSP Yaoundé

Depuis 6 ans nous avons un partenariat avec une ONG Ingénieurs Sans Frontières à Barcelone. Cela a démarré par une rencontre fortuite avec des étudiants membres d'ISF Espagne, qui a abouti au lancement d'une action sur un quartier de Yaoundé, menée par Era et ISF. Notre approche est fondée sur la confiance entre les hommes et la volonté de s'entraider. Les gens de Barcelone apportent une contribution financière essentielle. Côté Cameroun, l'ENSP reçoit des stagiaires de Barcelone. Nous avons donc mis en place une base d'échanges prolifiques.

ISF et Era ont pu mobiliser des moyens en Catalogne, auprès de :

- la banque Caixa de la région de Catalogne qui a une fondation privée (qui libère des fonds sur appels d'offres, avec un plafond de 150 000 Euros/an/projet, mobilisable par les ONG espagnoles) ;
- la ville de Barcelone qui a un fonds constitué sur une assiette de 0,7% de son budget annuel ;
- la région de Catalogne qui a un fonds de solidarité qui permet des financements de gré à gré ;
- l'Université Polytechnique de Catalogne, qui dispose d'un fonds pour soutenir des actions de solidarité initiées par des étudiants en finançant des missions d'étudiants ou d'enseignants ;
- les associations professionnelles, notamment l'ordre des ingénieurs de la région de Catalogne dont une partie des cotisations va au soutien de projets de solidarité.

Avec tous ces mécanismes, nous avons pu mobiliser, pour une période de 3 ans, 375 000 Euros, uniquement pour le financement des infrastructures. Notre logique est, au-delà du projet, d'impliquer les bénéficiaires dans le changement et l'amélioration de leur milieu.

De quoi avons-nous besoin ?

L'accès à l'eau potable n'est pas l'addition des infrastructures. Avoir fait 10 000 branchements privés, 20 000 puits ou forages, ce n'est pas suffisant pour dire que nous assurons l'accès à l'eau potable.

Ainsi, sur un bassin versant de Yaoundé, si 90% de la population a officiellement accès à l'eau en milieu urbain, parmi elle, seuls 22% ont accès au réseau (branchements à domicile). Les autres utilisent les puits, les sources, le robinet du voisin, etc. et transportent l'eau dans des seaux. Par ailleurs, au moment de la consommation, 60% de l'eau transportée est finalement souillée (estimation sur la base de 300 échantillons analysés chez les ménages).

Améliorer l'accès à l'eau nécessite donc également de travailler aussi à la sensibilisation à l'hygiène.

Un autre problème est celui de la formation. Les villes du Cameroun jusqu'à 100 000 habitants ne disposent d'aucun service technique. Elles sont gérées par un maire et son secrétaire, faiblement formés, ce qui est totalement insuffisant, notamment dans la perspective du transfert de compétences du service de l'eau aux communes.

Aujourd'hui on veut confier la maîtrise d'ouvrage du service de l'eau auprès de communes qui n'ont aucun technicien capable de diagnostiquer le réseau. Si on n'investit pas dans la formation, on ne se donne pas les moyens de nos ambitions.

Enfin, il existe un problème d'harmonisation des approches entre les bailleurs. La contribution du citoyen pour financer un projet est indispensable pour qu'il se sente impliqué dans les équipements qu'on va lui apporter.

Amah Klutse, Crepa siège à Ouagadougou

Le Crepa est opérationnel dans 10 pays africains. Quand on analyse les actions du Crepa, on peut évoquer trois aspects principaux :

- il n'y a pas de solidarité sans défi,
- il n'y a pas de solidarité sans engagement,
- il n'y a pas de solidarité sans partage.

Quels sont les enjeux ?

Dans le cadre de la décentralisation, il faut aujourd'hui appuyer les élus locaux pour relever l'eau et l'assainissement au rang des priorités. Nos élus locaux ont souvent d'autres priorités. Aujourd'hui des maires sont conscients mais il leur manque des moyens, des financements et des compétences.

Si nous voulons doubler ou tripler l'accès à l'eau et à l'assainissement, il faut aussi doubler les financements pour construire et former.

Face à ces enjeux, le Crepa a lancé deux programmes :

- le **projet d'appui aux collectivités locales**. Les communes sans moyen font appel à des structures locales qui peuvent les aider pour réaliser leurs actions sur le financement d'un fonds du Crepa. Ces moyens financiers limités ne permettent que de réaliser des actions spécifiques et ponctuelles qui ne sont pas intégrées et se limitent trop souvent à la réalisation d'équipements.
- le **projet d'appui aux services urbains de base**. Ce projet privilégie l'approche intégrée en prenant en compte les questions d'assainissement, de gestion des déchets solides, d'évacuation des eaux pluviales, de gestion des excréta, de curage des caniveaux, d'approvisionnement en eau. Une application concrète de cette approche a été menée à Bobo Dioulasso.

Aujourd'hui, il y a nécessité de mener des actions soutenues à l'endroit des collectivités locales. Il nous faut agir vite pour rattraper le retard et combler le fossé. Il faut aussi une bonne action gouvernementale, une volonté politique affichée et une bonne coordination des acteurs. Il faut financer plus et financer mieux.

8. Discussions et débats de l'après-midi

Directeur d'agence de bassin en Algérie

La loi Oudin peut-elle satisfaire l'ensemble des besoins du continent africain ?

Laurent Chabert d'Hyères, Eau vive

Si l'argent de la coopération décentralisée doit être le prétexte de la démission des gouvernements, nous aurons tout perdu. Nous sommes tout de même nombreux aujourd'hui à être convaincus que c'est d'abord l'APD qui peut résoudre les problèmes d'eau. Il est hors de question de remettre en cause les engagements qui ont été pris à ce niveau là, y compris en limitant les jeux d'écritures comptables que l'on connaît (comme l'annulation de dettes qui n'apporte pas d'argent frais sur la table). Ensuite une autre idée avance : celle d'une taxation internationale complétée par l'argent citoyen pour que cela ne reste pas uniquement l'affaire des Etats. Tout le monde doit s'y mettre. Effectivement, il faut être vigilant car pour certains Etats il sera tentant, face à une taxation internationale doublée de la coopération décentralisée de se désengager sur ses apports financiers.

Jean-Pierre Elong Mbasi, PDM

Nous avons toujours dit que si 20% de l'APD utilisait les mécanismes de la coopération décentralisée, l'aide serait plus efficace. Il faut que les fonds mobilisés via des mécanismes comme la loi Oudin soient des leviers pour aller réclamer 20% de l'APD.

On dit souvent que la coopération décentralisée doit s'occuper seulement de petits projets, mais elle a aussi un rôle à jouer sur des projets de grande ampleur !

Loïc Monjour, East

Il faut travailler sur le « chemin de l'eau », c'est-à-dire veiller à ce que l'eau reste potable jusqu'au moment de son utilisation. Il est important de favoriser le traitement de l'eau à domicile (par le poste d'eau potable par exemple), de mettre en œuvre des actions d'éducation sanitaire et de développer l'assainissement, mais cela n'est pas encore suffisant. Que faut-il faire ? Face au manque d'engagement des populations sur les questions sanitaires, faut-il réhabiliter les codes d'hygiène publique de l'eau ?

Je suis allé rencontrer la population rurale récemment et j'ai été étonné car les gens ne sont pas informés des problèmes d'environnement et de contamination. Il y a un grand travail à faire. Il faudrait proposer de consacrer 15 à 20 % des financements pour ces actions dites complémentaires mais qui de fait sont vitales.

Mamadou Lamine Kouaté, Directeur Général Onea

J'ai grandi sous le régime colonial français. Durant cette période on ne jetait pas d'eau sale dans la rue car la police municipale coloniale d'hygiène contrôlait. De plus il y avait de l'éducation à l'hygiène à l'école.

L'Onea avait estimé en 1996 qu'il fallait reprendre les actions d'éducation à l'hygiène dans les écoles. Un manuel d'hygiène de l'eau et de l'assainissement a ainsi été réalisé et remis au ministère de l'éducation nationale. En 2005, lors d'une rencontre entre l'Onea et ce ministère, cette question de l'éducation à l'hygiène a été abordée, mais personne au ministère ne connaissait l'existence de ce guide qui était resté stocké et non diffusé.

Il faut absolument des codes d'hygiène publique. Nous avons pensé que c'était le rôle du ministère de la Santé de promouvoir ce genre de documentation. Actuellement au Burkina, c'est en cours de définition.

Sjef Ernes, A4A

Les gens aiment apprendre mais pas qu'on leur enseigne. A Aqua for All, nous préférons parler de promotion de l'hygiène.

Diene Faye, Directeur de l'Hydraulique Sénégal

Les actions de la coopération décentralisée et des bailleurs de fonds conventionnels sont complémentaires. Toutes les actions sont les bienvenues et ont des apports significatifs.

9. Démarche à entreprendre en vue du lancement d'une initiative mondiale en mars 2006

M. Pierre Marie Grondin (pS-Eau)

Actuellement, 1 milliard d'habitants sont sans accès à l'eau potable et 2,4 (heureusement !) milliards sont sans accès aux structures d'assainissement. Les engagements internationaux sont de diviser par deux le nombre de personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable et l'assainissement.

La Banque Mondiale montre qu'il y a un sous-investissement global dans le domaine de l'eau et que ce sous investissement touche plus l'Afrique et notamment l'Afrique sub-saharienne. Il y a une faiblesse chronique de l'intérêt des investisseurs, qu'ils soient publics ou privés pour cette région.

Quelles sont les mesures à mettre en œuvre ?

On constate une croissance démographique qui va nous amener à desservir 1,6 milliards de personnes pour l'eau potable et 2 milliards pour l'assainissement d'ici 2015. un certain nombre de chiffres ont été avancés durant les 10 dernières années sur les besoins en investissement dans le monde. Ce qui a été avancé par les institutions financières est 80 milliards d'Euros par an pendant 15 ans. Les divers exemples cités aujourd'hui montrent que ces chiffres fluctuent énormément selon les estimations (Eau Vive annonce par exemple 40 Euros par personne pour un point d'eau). De notre côté, à travers les expériences qui sont remontées du terrain, alors que l'Afrique est souvent citée comme l'un des endroits les plus chers en raison d'un manque de production locale pour les équipements, nous avons 60 Euros en milieu rural et 100 Euros en milieu urbain qui sont nécessaires pour l'eau potable et l'assainissement. On arrive à un total de 180 milliards d'Euros sur 15 ans soit 12 milliards d'Euros par an. On commence déjà à être dans des chiffres qui pourraient prétendre à être satisfaits.

Comment répondre à ce défi ?

L'eau correspond à 5 % de l'APD en France, ce qui est tout de même 18% de l'aide projet de l'AfD, soit 100 millions d'Euros. Tout ceci reste relativement faible. L'APD actuelle ne satisfait que 15% des besoins.

La hausse nécessaire de l'APD à 0,7% du PIB a été plusieurs fois promise. Une large part devrait être consacrée à l'eau. Il y a de toute manière des financements supplémentaires à mobiliser vu que l'aide publique ira tout doucement vers ces objectifs. Il a été dit ce matin par le MAE que les efforts seront faits dans ce sens.

Quels financements et quels moyens mobiliser ?

- une aide publique plus massive des institutions financières,
- des taxes internationales sur les billets d'avion, les transactions financières, l'eau minérale, etc. Il existe un certain nombre d'initiatives qui font l'objet d'un rapport produit au niveau international. On peut donc renchérir et appuyer ce type de démarche.
- Les flux nationaux de solidarité. En France 15 millions d'Euros sont actuellement mobilisés. Si l'ensemble des organismes appliquait la loi Oudin, 100 millions d'Euros pourraient être atteints. Le total des financements qui pourraient être mobilisés en Europe, si des démarches similaires étaient adoptées, s'élèverait par an à 1,5 milliards d'Euros, ce qui correspond à une couverture de 10% des besoins, ce qui est loin d'être négligeable. Il faut faire levier sur l'APD pour que ces 15% soient complétés et abondés.

A quelles fins ?

- un appui aux réformes du secteur de l'eau,
- un appui aux collectivités locales,
- une intervention dans les secteurs délaissés (zones rurales, petites et moyennes agglomérations),
- une recherche de complémentarité avec l'APD (mise au point de solutions pilotes répliquables par la coopération institutionnelle avec la capitalisation et la diffusion des enseignements de ces multi partenariats).

Quels risques ?

- un désengagement de l'APD remplacée par l'aide solidaire et décentralisée (c'est l'inverse - effet de levier – qui doit avoir lieu),

- un émiettement des initiatives (un ensemble de toutes petites actions menées de manière éparse sans efficacité réelle par rapport aux objectifs),
- une difficulté pour les Etats et les opérateurs de l'APD à suivre l'ensemble des initiatives et à les intégrer (nécessité d'une réelle concertation avec de larges consultations auprès des collectivités, ONG, syndicats, agences de l'eau).

Quelles initiatives pour concourir aux objectifs ?

- promouvoir une charte d'accès à l'eau potable et à l'assainissement en renforçant celles existantes,
- montrer l'impact et l'importance des fonds solidaires,
- renforcer le rôle des collectivités locales par la coopération décentralisée et non gouvernementale,
- participer à la mise en place d'observatoires locaux des progrès réalisés en matière d'atteinte des objectifs de développement pour l'eau et l'assainissement,
- généraliser la mise en œuvre de mécanismes de solidarité (c'était une des missions de cette journée),
- constituer une plate-forme mondiale de financements solidaires (une réflexion est en cours),
- rassembler et faire connaître les compétences et les expériences existantes,
- appuyer la reconnaissance des collectivités locales dans l'atteinte des OMD,
- préparer dès 2005 une initiative mondiale de renforcement de ces financements et lancer cette initiative lors du forum mondial de l'eau de Mexico ainsi qu'à Africités en 2006.

10. Clôture par M. Santini, président du Sedif député maire d'Issy les Moulineaux

M. le Président,

M. l'ambassadeur,

Mesdames, Messieurs,

Vous en avez débattu, l'aide aux pays en développement en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement est depuis quelques années une préoccupation majeure des programmes de développement.

Même si la catastrophe en Asie du Sud Est a mobilisé nos énergies, nous n'oublions pas que nos besoins en matière d'accès aux services essentiels restent immenses dans l'ensemble des pays en développement. On l'a rappelé tout à l'heure, 1 milliard d'hommes ne bénéficient pas d'un accès durable à l'eau potable, 2,4 milliards n'ont pas accès à des services d'assainissement satisfaisants, c'est pourquoi la déclaration du millénaire a fixé parmi ses objectifs celui de réduire de moitié d'ici à 2015 la population privée d'accès permanent à l'eau potable. Le prochain forum mondial de l'eau qui se tiendra en mars 2006 à Mexico risque hélas de confirmer le retard déjà pris vis-à-vis de ces objectifs. Pourtant comme l'ont confirmé les représentants de plusieurs pays d'Afrique, les besoins existants sont à la fois importants, à la fois à la portée des populations pour peu que l'aide que nous apportons soit ciblée, efficace et réellement au service des plus pauvres.

L'APD à laquelle participent la France et l'Europe doit être augmentée dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement. Pourtant cette aide ne parviendra pas, seule, à solutionner le développement durable de ces services dans des pays où l'essor de véritables services publics locaux nécessite accompagnement de longue haleine et solide transfert de compétences. Pour faire face à ce besoin de compléments de coopération de proximité, la communauté européenne, consciente du défi que représente l'accès à l'eau pour le développement a dès 1984 favorisé la mise en place de l'association programme Solidarité Eau. Plus récemment en mars 2004 le conseil a permis la création de facilités pour l'eau, fonds qui permettra de cofinancer des actions.

La France a favorisé la coopération décentralisée et soutenu la constitution d'un réseau d'expertise et de compétences croisant les expériences des professionnels, des chercheurs et ONG. Les domaines de l'eau et de l'assainissement sont déjà un champ privilégié de la coopération décentralisée entre les collectivités territoriales françaises et les collectivités étrangères.

Dans la mesure où les services publics de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement relèvent en France de la compétence des communes, ces dernières ont pu à juste titre conclure des conventions dans ce domaine avec des collectivités étrangères. C'est aujourd'hui le cas de 26 villes, communautés urbaines ou communautés d'agglomérations.

La plupart des collectivités étrangères concernées par cette coopération, se situent en Afrique où les problèmes liés à l'eau sont, nous le savons, les plus prononcés.

L'objectif de la coopération peut être d'améliorer la gestion des eaux, d'aider à la construction de châteaux d'eau ou au creusement et à la rénovation de puits. Je me permets de citer l'exemple de ma commune, Issy les Moulineaux, qui depuis de nombreuses années apporte une aide à la ville de Dapaong au Togo. La proposition de loi sur la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement, qui a été adoptée sans modification à l'assemblée, permet aux établissements publics de coopération intercommunale, aux syndicats mixtes, aux agences de l'eau, d'aider des collectivités étrangères dans

les domaines de l'eau et de l'assainissement en ayant recours aux ressources des services d'eau et d'assainissement pour renforcer cette coopération dans le domaine de l'eau. Cette proposition de loi était largement inspirée de l'expérience que j'avais déjà commencée dès 1986 avec le syndicat des eaux d'Ile-de-France. Ce système consiste à prélever un pourcentage sur les ventes d'eau : à l'époque, 1 centime de Franc par mètre cube d'eau, aujourd'hui à 0,3 cts d'€ par m³, soit environ 1 million d'Euros par an pour le consacrer à des actions d'aide dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Pour leur part les agences de l'eau, établissements publics administratifs, ont consacré dans les années 90 une fraction de leurs ressources à de telles actions. L'Agence Seine Normandie consacrait annuellement près de 1 million d'Euros à ces actions.

La coopération internationale peut donc être une source d'apprentissage réciproque, contribuer à l'amélioration du service pour la collectivité française concernée. Les actions de coopération internationale doivent toujours être menées de manière volontaire et dans la plus grande transparence. Pour l'eau la transparence est un slogan élémentaire. La présentation des factures devra clairement faire ressortir la destination finale des contributions de l'utilisateur et c'est pourquoi nous avons recommandé pour financer la coopération internationale d'utiliser un prélèvement sous la forme de centimes additionnels sur les mètres cube facturés à l'utilisateur. En effet, plus que les volumes financiers espérés qui sont de l'ordre de 100 millions d'Euros par pays développé, ce qui est peu face aux 80 à 100 milliards annuels qui manquent pour atteindre les objectifs du millénaire, cette forme de coopération solidaire amène une conscience solidaire : sur chaque facture d'eau les gens privilégiés verront qu'ils donnent quelque chose et qu'il est des peuples, des pays qui n'ont pas le confort d'une eau peu chère et disponible en permanence. C'est donc un travail d'éducation.

On a bien vu que les opérateurs privés ne seront pas les banquiers de ces services et que comme en France et en Europe ce seront les pouvoirs publics, la nation, qui ont financé les infrastructures nécessaires. Nous souhaitons qu'en Europe les Etats, les collectivités locales, les professionnels de l'eau, les ONG se mobilisent au sein d'un comité de pilotage chargé de promouvoir les systèmes de solidarité existants, de les argumenter en soulignant leurs spécificités et leur impact pour qu'ils puissent être imités et développés dans les pays où de telles initiatives n'existent pas ou ne sont pas généralisées.

Le prochain forum mondial de l'eau à Mexico où le rôle des collectivités locales sera central, nous offre l'occasion de lancer une initiative mondiale de renforcement des financements complémentaires et décentralisés qui sont comme nous l'avons vu aujourd'hui indispensables pour compléter et faire augmenter l'aide publique au développement. En toute modestie, je suis très fier que les parlementaires français, sénateurs, députés, à l'unanimité, aient accepté de montrer l'exemple.

11. Annexes

Sigles et abréviations

A4A	Aqua for All
AEP	Adduction d'Eau Potable
AEPA	Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
AESN	Agence de l'Eau Seine Normandie
AFCCRE	Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe
AfD	Agence française de Développement
APD	Aide Publique au Développement
Astee	Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement
AU	Association d'Usagers
BAD	Banque Africaine de Développement
CCRE	Conseil des Communes et Régions d'Europe
CME	Conseil Mondial de l'Eau
Crepa	Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût
Cuf	Cités Unies France
DGCID	Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement
Diepa	Décennie Internationale pour l'Eau Potable et l'Assainissement
East	Eau, Agriculture et Santé en milieu Tropical
ENSP	Ecole Nationale Supérieure Polytechnique (Yaoundé - Cameroun)
Era-Cameroun	Environnement Recherche Action au Cameroun
ISF	Ingénieurs Sans Frontières
MAE	Ministère des Affaires Etrangères
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
OBA	Output Based Aid (Aide financée sur la base des résultats obtenus – il s'agit d'un mode de financement dont le montant est fonction des objectifs effectivement atteints)
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
Onea	Office National de l'Eau et de l'Assainissement (Burkina Faso)
ONG	Organisation Non Gouvernementale
Onu	Organisation des Nations Unies
Onu-Habitat	Organisation des Nations Unies pour l'Habitat
PDM	Partenariat pour le Développement Municipal
PIB	Produit Intérieur Brut
PPP	Partenariat Public Privé
pS-Eau	programme Solidarité Eau
Sagep	Société Anonyme de Gestion des Eaux de Paris (aujourd'hui Eaux de Paris)
Sedif	Syndicat des Eaux d'Ile de France
SIE	Syndicat International de l'Eau
Sones	Société Nationale des Eaux du Sénégal
UE	Union Européenne
Unitar	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (United Nations Institute for Training and Research)

Liste des personnes présentes

		Prénom	Nom	Organisation	Pays
1	Monsieur	Félix	Adegnika	PDM	Bénin
2	Monsieur	Joseph	Adeleye	African Ministers	Nigéria
3	Monsieur	Oluségun	Adéoti	Department of management and Institution IHE UNESCO	Pays-Bas
4	Monsieur	Diar Mogodi	Adoum	Ministère de l'Environnement et de l'Eau	Tchad
5	Monsieur	Michel	Affholder	ASTEE	France
6	Monsieur	Marcus	Agbekodo	Conseil Général de la Charente	France
7	Madame	Marie	Agbessi	Mairie de Villeune d'Ascq	France
8	Madame	Laurence	Agostini	Forum Mondial de la Ville	France
9	Monsieur	René	Ala	pS-Eau	France
10	Madame	Irène	Alméras	Fondation Ensemble	France
11	Monsieur	Jean- Claude	Andréini	BURGEAP	France
12	Madame		Antaseck	Ministère de l'Agriculture/hydraulique	Sénégal
13	Monsieur	Bernard	Auclair	Aquassistance	France
14	Monsieur	Alassane	Baba-Moussa	Société Nationale d'Eau du Bénin	Bénin
15	Monsieur	Cédric	Baecher		France
16	Monsieur	Claude	Baehrel	PDM	France
17	Monsieur	Atigou	Baldé	Ministère Hydraulique/Energie	Guinée
18	Monsieur	Christian	Barillet	UNESCO	France
19	Monsieur		Barraqué	CNRS CNF PHI	France
20	Madame	Naoual	Bennaçar	Université de Nice Sophia Antipolis IDPD	France
21	Monsieur	Thierry	Bergier	AFNOR	France
22	Monsieur	Pascal	Berteaud	Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable	France
23	Madame	Réjane	Beurrier	Lille Métropole communauté urbaine	France
24	Monsieur	Edgardo	Bilsky	Cités et gouvernements locaux unis	Espagne
25	Madame	Marie-Odile	Blanc	AFVP	France
26	Monsieur	Félix	Bogliolo	Via-Marina	Italie
27	Monsieur	Olivier	Bommelaer	AESN	France
28	Monsieur	Francis Daniel	Bougairé	Ministère de l'AHRH	Burkina Faso
29	Madame	Régine	Boutrais	Etudiante 3 ^{ème} cycle « « Dévelop. Durable et organisations » »	France
30	Monsieur	Jacques	Briard	Entraide et Fraternité	Belgique
31	Monsieur	Jean- François	Brunet	Ville de Paris	France
32	Monsieur	Bouba	Camara	Société de gestion et d'exploitation de Diama	Mauritanie
33	Monsieur	Jean- Jacques	Cassagne	Finagection	France
34	Madame	Elisabeth	Catton	Conseil Mondial de l'Eau	France
35	Monsieur	Jacques	Cavard	SEDIF	France
36		Amaury	Celier	Eau'rizon	France
37	Monsieur	Laurent	Chabert d'hières	Eau Vive	France
38	Monsieur	Thierry	Chambeau	Office de l'Eau	France
39	Monsieur	Mohamed	Chaouni	Ministère de l'Aménagement, du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement	Maroc

40	Monsieur	Louis	Chevalier	ADOS	France
41	Madame	Catherine	Côme	ECRIN	Burkina Faso
42	Monsieur	Hervé	Conan	AFD	France
43	Monsieur	Hervé	Conan	Agence Française de Développement	France
44	Madame	Myriam	Constantin	Ville de Paris	France
45	Monsieur	Philippe	Coquart		France
46	Monsieur	Yacouba	Coulibaly	Office du Niger	Mali
47	Monsieur	Oumar	Coulibaly	Aménagement Rural	Mauritanie
48	Madame	Catherine	Cousin	La Croix Verte Internationale	France
49	Monsieur	Gilles	Cressan	pS-Eau	France
50	Monsieur	Denis	Dakoure	Programme de valorisation des ressources en eau de l'Ouest	Burkina Faso
51	Madame	Julie	Dalage	ENGREF	France
52	Melle		De Craene	UNESCO	
53	Melle	Célia	De Lavergne		France
54	Monsieur	Charles-Louis	De Maud'huy	Véolia Water	France
55	Madame	Fabienne	Dehais	Ville de Lyon	France
56	Monsieur	Denis	Desille	pS-Eau	France
57	Monsieur	Bandougou	Diawara	Etudiant UNESCO	Canada
58	Madame	Isabel	Diaz	ISTED	France
59	Monsieur	Mourra	Djougoun Abdoulaye	MEE/Direction de l'hydraulique	Tchad
60	Monsieur	Léopold	Donfack Sokeng	Université de Douala	Cameroun
61	Monsieur	Gaharo	Doucouré	AFTAM	France
62	Monsieur	Thierry	Duflot	Eau de Paris	France
63	Madame	Pascale	Dumoulin	AFD	France
64	Monsieur	Vincent	Dussaux	Communauté urbaine de Lyon	France
65	Monsieur	Nicolas	Dutreix		France
66	Monsieur	Jean-Pierre	Elong Mbassi	PDM	Bénin
67	Monsieur	Hamed	Elrayah Mohd	Ministry of irrigation and Water Resources	Soudan
68	Melle	Sophie	Emery	FAFRAD	France
69	Madame	Janique	Etienne	AFD	France
70	Monsieur	Papa Abdoulaye	Fall		France
71	Monsieur	Bashir	Fantola	Amcow	Nigéria
72	Madame	Houharia	Farsi	pS-Eau	France
73	Monsieur	Etienne	Fautrad	S.I.C.A.L.A.	France
74	Monsieur	Diène	Fayes	DHA	Sénégal
75	Monsieur	Denis	Fourmeau	OIEau	France
76	Monsieur	Guy	Fradin	Agence de l'Eau Seine-Normandie	France
77	Monsieur	Christophe	Gadrey	CRNPDC	France
78	Monsieur	Jean-Luc	Gaget	Mairie de Bures-sur-Yvette	France
79	Monsieur	Eric	Germes	Ministère des Affaires Etrangères	France
80	Madame	Marie-France	Gignoux	Association Forages Mali	France
81	Monsieur	Claude	Gleizes	IGGREF	France
82	Monsieur	Pierre-Marie	Grondin	pS-Eau	France
83	Monsieur	Abdelhak	Guemimi	Office Régional de mise en valeur agricole des	Maroc

				Doukkala	
84	Monsieur	Philippe	Guettier	Ministère de l'écologie	France
85	Monsieur	Mbacké	Gueye	OMVS	Sénégal
86	Monsieur		Gutenberg	Conseil Mondial Diaspora Pana-Africaine	
87	Monsieur	Hans	Hartung		Suisse
88	Monsieur	Alain	Henry	AFD	France
89	Madame	Nadine	Herbke	Ecologic Institut for international & european environn policy	Allemagne
90	Madame	Frédérique	Héry	Générale des Eaux Waterforce	France
91	Monsieur	Michel	Hors	OSI-DIGITIP-MINEFI	France
92	Monsieur	Arnaud	Huré	Conseil Régional Ile-de-France	France
93	Monsieur	Garba Abubakar	Iliya	African Ministers Council on Water	Nigéria
94	Monsieur	Alphonse	Issi Issi	Mouvement National des Consommateurs	Cameroun
95	Monsieur	Claude	Jamati		France
96	Monsieur	Jean	Jaujay	EDF	France
97	Monsieur	Christophe	Joly		
98	Monsieur	Antoine	Joly	Ministère des Affaires Etrangères	France
99	Monsieur	Raymond	Jost	Solidarité Eau Europe	
100	Madame	Delphine	Ka	FAFRAD	France
101	Madame	Juliet	Kabasiita	Kasébé Cobalt Company Limited	Ouganda
102	Madame	Tracy	Keatman	BPD Water and sanitation	Royaume-Uni
103	Monsieur	Saidh	Kessali		
104	Monsieur	Ahmed	Kettab	Ecole Nationale Polytechnique	Algérie
105	Monsieur	Abderrazak	Khadraoui	Agence de bassin hydrographique Sahara	Algérie
106	Monsieur	Jean	Khan		France
107	Monsieur	Amah	Klutse	CREPA	Burkina Faso
108	Monsieur	Kouame	Kouassi	EIER	Burkina Faso
109	Madame	Nicole	Kranz	Ecologic Institut for international & european environn policy	Allemagne
110	Madame	Valérie	Kuntz		
111	Melle	Julie	Ladel		
112	Monsieur	Eusébe	Laleye	Ass des Anciens du collège Père Aupiais en France	France
113	Monsieur	Stef	Lambrecht		Belgique
114	Monsieur	Mamadou	Lamine Kouaté	ONEA	Burkina Faso
115	Monsieur	Alain	Lasalmonie	ASTEE	France
116	Monsieur	Christophe	Le Jalle	pS-Eau	France
117	Monsieur	Louis	Le Pensec	AFCCRE	France
118	Monsieur	Julien	Le Tellier	Laboratoire Population Environnement Développement	France
119	Madame	Marguerite	Legrand	Secteur associatif	France
120	Monsieur	Gilbert	Leonhardt	ODTH	France
121	Monsieur	Pierre	Lévy		Mali
122	Madame	Sarah	Mackenzie		France
123	Monsieur	Salah	Mahamat Kher	Ministère de l'Environnement et de l'Eau	Tchad
124	Monsieur	Moustafa	Mahmoud	Challenge Program on Water and Food National Water Research Center	Egypte
125	Madame	Marie-Martine	Mariton	Association Forages Mali	France
126	Madame	Cathy	Martinez	Solidarité Eau Europe	France

127	Monsieur	Alain	Mathieu	SEDIF	France
128	Monsieur	Loïc	Monjour	EAST	France
129	Madame	Laila	Morsli	CFE	France
130	Monsieur	Jean-Marie	Mouchel	CEREVE-ENPC	France
131	Monsieur	Mahamat Saleh	Mouhyddine	Direction de l'Hydraulique	Tchad
132	Monsieur	Yannick	Moulinier	Mairie de Nantes	France
133	Monsieur	Patrick	Mousnier-Lompré	SP 2000	France
134	Monsieur		N Guyen Cao	Académie de l'Eau	
135	Monsieur	Didier	Narbeburu	AFVP	France
136	Monsieur	Tasmir	N'Diaye	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal	Sénégal
137	Monsieur	Amadou	N'Diaye	Sones	Sénégal
138	Madame	Stéphanie	Néno	Conseil Mondial de l'Eau	
139	Madame	Mijako	Nierenkoether		France
140	Monsieur	Henry	Ntale	Water Resource Management Department	Ouganda
141	Monsieur	Siméon Manywanda	Ochieng	Ministry of Water and irrigation	Kénya
142	Madame	Régina	Ouattara	CREPA	Burkina Faso
143	Monsieur	Claude	Parry	Hydraulique Sans Frontières	France
144	Monsieur	Gérard	Payen	ASTEE	France
145	Madame	Marie	Perin	Conseil Mondial de l'Eau	France
146	Monsieur	Jacques	Pétriment	Ville de Lyon	France
147	Monsieur	Jean-Louis	Petrique	FINAGESTION	France
148	Madame	Jeannette	Pretot	Académie de l'Eau	France
149	Monsieur	Daniel	Prin	Nantes Métropole	France
150	Madame	Bérengère	Quincy	Directrice du développement et de la Coopération technique	France
151	Monsieur	Serge	Ramon	Agence de l'Eau Rhin Meuse	France
152	Madame	Valérie	Renet	WWF France	France
153	Monsieur	Jacques	Rey	CCRE	France
154	Madame	Aurélie	Richard		France
155	Madame	Christel	Rocheteau	SOS Enfants	France
156	Madame	Marie	Romani	WWF France	France
157	Monsieur	Emmanuel	Romieu		
158	Melle	Laetitia	Roualdes	Académie de l'Eau	France
159	Madame	Geneviève	Saulus	Eau de Paris	France
160	Monsieur	Abdoulaye	Saw	Association Niangana Thiedel	France
161	Monsieur	Denis	Schultz	IRCOD Alsace	France
162	Monsieur	Anta	Seck	Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique	Sénégal
163	Monsieur	Reinold	Seidelmann	Austrian Development Agency	Autriche
164	Monsieur	Reinold	Seidelmann	Austrian Development Agency	Autriche
165	Monsieur	Martin	Seidl	Association H2o/CEREVE	France
166	Monsieur	Henri	Smets	Académie de l'Eau	France
167	Monsieur	Michel	Taquet	pS-Eau	France
168	Monsieur	Pierre-Frédérique	Ténière-Buchot	pS-Eau	France
169	Madame	Laurence	Tessier	Eau Vive	France
170	Monsieur	N'guyen	Tien Duc	Académie de l'Eau	France

Eau, Solidarité, Europe

171	Mademoiselle	Sophie	Topiol	Ponts et Chaussés	France
172	Monsieur	Paul	Torres	SFE	France
173	Madame	Bernardette	Torres	SFE	France
174	Monsieur	Mohamed Ould	Tourad	TENMIYA	Mauritanie
175	Monsieur	Malal	Touré	Enda	Sénégal
176	Madame	Hélène	Trelhu	Conseil Régional Ile-de-France	France
177	Monsieur	Stephen	Turner	Wateraid	Royaume-Uni
178	Monsieur	Marc	Van Lierde	Nations Unies/DAES-Safege France	Belgique
179	Monsieur	Thierry	Vandevelde	Waterforce - Waterdev Veolia Water	France
180	Monsieur		Vassay	Académie de l'Eau	
181	Monsieur	Marc	Vézina	pS-Eau	France
182	Monsieur	Pierre	Victoria	Veolia Water	France
183	Monsieur	Michael	Weatherseed	Forum Mondial de la Ville	France
184	Madame	Edith	Wenger	WWF	France
185	Mademoiselle	Maggie	White	Eau Vive	France
186	Monsieur	Yvan	Wibaux	Eau'rizon	France
187	Monsieur	Xavier	Winkel	Compagnie intercommunale bruxelloise des eaux	Belgique
188	Monsieur	Nicolas	Wit	CUF	France
189	Monsieur	Jacek	Zapasnik	NANCIE	France
190	Monsieur	Benjamin	Zilberman	TDM	France
191	Monsieur	Daniel	Zimmer	Conseil Mondial de l'Eau	France
192	Monsieur		Zouini		Algérie